



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

44<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 026**

Le vendredi 10 mars 2023

---



Président : M. Sameer Zuberi



## Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le vendredi 10 mars 2023

• (1305)

[Français]

**Le président (M. Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.)):** Bonjour, tout le monde.

[Traduction]

La séance est ouverte.

Il s'agit de la réunion numéro 26 du Sous-comité des droits internationaux de la personne. La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément à l'ordre de la Chambre adopté le 23 juin 2022.

J'aimerais transmettre certaines consignes aux témoins et aux députés.

Avant de prendre la parole, attendez que je vous nomme. Les témoins disposeront de cinq minutes chacun pour faire leur déclaration liminaire, après quoi nous aurons des séries de questions et réponses. Je vous ferai signe quand il vous restera une minute, puis à nouveau lorsqu'il vous restera 30 secondes.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, pour ceux et celles qui participent à la réunion au moyen de l'application Zoom,

[Traduction]

il suffit de regarder au bas de votre écran et de cliquer sur le globe. Pour les témoins sur place, vous pouvez choisir l'anglais, le français ou la langue originale sans interprétation.

[Français]

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le 23 septembre 2022,

[Traduction]

En ce moment, nous étudions les droits et libertés des femmes en Afghanistan, en Iran et en Arabie Saoudite.

Nous recevons Kaveh Shahrooz, avocat et agrégé supérieur de l'Institut Macdonald-Laurier, qui témoigne à titre personnel. Du Fonds Égalité, nous accueillons Beatriz Gonzalez Manchón, co-vice-présidente des Programmes globaux, et de l'organisme Women Living Under Muslim Laws, Homa Hoodfar, professeur d'anthropologie, par Zoom.

Nous allons donner d'abord la parole aux témoins sur place.

Monsieur Shahrooz, la parole est à vous pour cinq minutes.

**M. Kaveh Shahrooz (avocat et agrégé supérieur, Institut Macdonald-Laurier, à titre personnel):** Merci beaucoup.

Je tiens tout d'abord à remercier les membres du Sous-comité de m'offrir l'occasion de les rencontrer aujourd'hui, au lendemain de la Journée internationale des femmes, dans le cadre de cette séance consacrée aux droits des femmes en Afghanistan, en Iran et en Arabie saoudite. Je concentrerai mes remarques sur la situation des femmes en Iran.

Comme vous le savez très bien, les Iraniens sont au coeur d'un soulèvement national contre le régime théocratique qui dirige leur pays depuis une quarantaine d'années. Déclenchées par l'assassinat d'une jeune femme qui portait un hijab inapproprié, les manifestations ont pris un caractère révolutionnaire, appelant à la « mort du dictateur » et à la « mort de la République islamique ». Plus important encore, les manifestants ont scandé un slogan qui, dès son premier mot, prouve que les droits des femmes sont au premier plan de ce soulèvement. « Femme, vie, liberté » est à la fois un chant révolutionnaire et un manifeste de ce que les manifestants demandent.

En réaction à ce moment révolutionnaire, le régime iranien a usé de la seule corde à son arc, en déchaînant une répression brutale, souvent déployée sur une base sexospécifique, pour faire taire les critiques.

Après avoir attaqué des manifestants pacifiques dans les rues et les avoir sauvagement battus, les représentants du régime iranien ont arrêté des milliers de personnes et les ont menacées d'exécution. L'Iranian Justice Collective, un groupe d'activistes dont je suis fier de faire partie, a été en mesure de documenter soigneusement environ 3 600 détentions. Le nombre réel est probablement beaucoup plus élevé. Comme CNN et d'autres médias l'ont rapporté, le régime a régulièrement utilisé l'agression sexuelle comme moyen d'intimidation des personnes détenues.

Ces dernières semaines, ce régime ou une organisation de l'ombre qui lui est étroitement affiliée est probablement à l'origine d'une horrible campagne d'empoisonnement chimique de milliers d'écolières. Là encore, l'Iranian Justice Collective a soigneusement documenté 630 attaques chimiques dans 388 écoles. Le message de ces empoisonnements n'est pas difficile à déchiffrer. Si vous vous opposez à leur misogynie — comme l'ont fait tant d'écolières courageuses au cours des derniers mois — ils ne reculeront devant rien pour vous détruire. Les attaques chimiques nous rappellent également que le régime islamique iranien, à l'instar des talibans, qui ont eu recours à cette tactique à plusieurs reprises, considère l'éducation des filles comme une menace sérieuse pour son pouvoir.

Bien sûr, il importe de rappeler que l'horrible misogynie dont le monde a été témoin de la part du régime iranien au cours des derniers mois n'est pas un phénomène nouveau. Elle est inscrite dans l'ADN même de cette théocratie. Nous manquerions de temps pour réciter l'histoire des politiques et des crimes misogynes de ce régime. Je me contenterai de rappeler que l'une des premières mesures prises par la République islamique a été d'exclure les femmes de nombreuses professions, de séparer de nombreux aspects de la vie publique en fonction du genre et d'imposer le hijab aux femmes, souvent sous la menace d'une arme ou en jetant de l'acide au visage de celles qui n'obtempéraient pas.

En fait, les premières personnes à s'opposer au régime islamique ont sans doute été les Iraniennes qui, lors de marches massives organisées à l'occasion de la Journée internationale des femmes en 1979, se sont opposées à l'érosion de leurs droits. Le régime a répondu par la violence à ces manifestations et à de nombreux autres actes de résistance courageux de la part de femmes.

Hélas, cette violence a finalement réussi à faire des Iraniennes des citoyennes de seconde zone, tant en droit qu'en fait.

Une Iranienne n'est pas autorisée à voyager sans la permission de son père ou de son mari. En Iran, la polygamie est autorisée pour les hommes tout comme le mariage de très jeunes filles. Selon IranWire, un site de journalisme d'enquête, le rapport annuel 2021 de l'Organisation nationale du recensement civil d'Iran montre qu'au cours des huit années précédentes, plus de 13 000 mariages de filles âgées de moins de 13 ans ont été enregistrés.

En Iran, une femme n'est pas autorisée à chanter en solo ou à faire du vélo en public. Les femmes ne peuvent pas entrer dans un stade pour assister au match de l'équipe nationale de soccer. La part d'héritage d'une fille représente la moitié de celle de son frère. Le témoignage d'une femme au tribunal vaut la moitié de celui d'un homme. Lorsqu'il s'agit de dédommagement pour meurtre, la vie d'une femme est littéralement évaluée à la moitié de celle d'un homme dans le Code pénal iranien.

Je pourrais citer encore une centaine d'autres façons, petites et grandes, dont le régime iranien déshumanise les femmes au quotidien. Tous ces faits mènent à une conclusion, à propos de laquelle nous ne devrions pas mâcher nos mots. Depuis plus de 40 ans, l'Iran est un État d'apartheid sexuel.

La question est donc la suivante: que devrait faire le Canada?

Je pense que la mesure la plus importante que notre gouvernement puisse prendre est très simple, mais qu'une foule d'autres politiques en découleront. Notre gouvernement doit reconnaître la vérité évidente que je viens d'énoncer: la République islamique d'Iran est un État d'apartheid et nous devons la traiter comme tel.

Bien que le régime d'apartheid sexuel de l'Iran remonte à plus de 40 ans, les gouvernements canadiens successifs ont détourné le regard pour différentes raisons. Parfois, c'était pour des raisons commerciales, mais leur position était le plus souvent fondée sur l'opinion bien ancrée, mais malavisée je pense, selon laquelle le dialogue et l'engagement aboutiront toujours à des améliorations dans le comportement d'États voyous.

• (1310)

Je suis désolé, monsieur le président. Est-ce que cela signifie que mon temps de parole est écoulé?

**Le président:** Cela signifie que vous devez conclure.

**M. Kaveh Shahrooz:** Je vous demande instamment de reconnaître que, tout comme le Canada a montré la voie en convainquant ses alliés du monde entier de couper les liens avec le régime d'apartheid en Afrique du Sud, nous devons montrer la voie aux autres démocraties en isolant le régime iranien. Cela signifie qu'il faut inscrire les Gardiens de la révolution islamique sur la liste des entités terroristes. Cela signifie qu'il faut dire à nos alliés que les accords diplomatiques avec ce régime, comme le Plan d'action global commun, sont une trahison des Iraniennes.

Nous devrions ouvrir nos portes à un grand nombre de militants iraniens, dont beaucoup sont des défenseurs des droits des femmes, qui languissent actuellement en Iran ou dans des pays voisins comme la Turquie et l'Irak. Par ailleurs, nous devrions fermer nos portes aux fonctionnaires et aux alliés du régime qui souhaitent faire venir leurs fonds et les membres de leur famille au Canada.

En 1998, Nelson Mandela s'est adressé à la Chambre des communes et a exprimé sa gratitude à l'égard de notre pays en nous remerciant d'avoir aidé son peuple à mettre fin à son oppression. Nous avons mérité cette gratitude à l'époque pour nous être opposés à l'apartheid racial en Afrique du Sud. Nous devrions à nouveau mériter la même gratitude pour nous être opposés à l'apartheid sexuel en Iran.

Je vous remercie de votre attention.

**Le président:** Merci, monsieur Shahrooz.

Nous allons poursuivre en cédant la parole à Mme Gonzalez Manchón pour cinq minutes.

Allez-y, je vous en prie.

**Mme Beatriz Gonzalez Manchón (co-vice présidente, Programmes globaux, Fonds Égalité):** Bonjour à tous.

À titre de fonds créé pour financer des organismes de défense des droits des femmes et des défenseurs des droits de la personne, des militants nous parlent chaque jour de leur vécu. En voici un exemple récent.

La lettre dit: « Chères soeurs, mes collègues et moi parlons aux avocats et nous nous efforçons de résoudre la situation. Nous avons fait campagne pendant des années pour obtenir une loi visant à mettre fin à la traite des femmes en Irak, et elle a été adoptée en 2012. Aujourd'hui, les extrémistes au pouvoir utilisent cette même loi contre nous, pour nous empêcher d'abriter des femmes et pour tenter de nous humilier en nous traitant comme des criminelles. »

La criminalisation, les attaques, le harcèlement, la cyberintimidation, l'emprisonnement et la violence à l'encontre des défenseurs des droits des femmes et des LGBTQI sont malheureusement en hausse dans de nombreuses régions du monde. Je félicite le Sous-comité d'entreprendre cette étude importante et opportune et je vous remercie de m'offrir l'occasion de m'exprimer au lendemain de la Journée internationale des femmes.

Je représente le Fonds Égalité, un fonds pour les femmes basé au Canada qui soutient des organismes de défense des droits des femmes et des fonds féministes dans le sud et l'est du globe, comme l'organisation irakienne dont je viens de lire le message. Nous avons reçu une contribution de 300 millions de dollars d'Affaires mondiales Canada en 2019. À l'heure actuelle, le Fonds Égalité verse ses ressources à plus de 300 organisations de défense des droits des femmes et groupes LGBTQI dans environ 85 pays.

Dans le peu de temps dont je dispose, j'aimerais faire deux observations et vous faire cinq recommandations.

Tout d'abord, j'aimerais renforcer les témoignages des intervenants qui m'ont précédé. Les militants des droits des femmes et des LGBTQI en Afghanistan, en Iran, en Arabie saoudite et ailleurs sont en première ligne pour résister aux régimes autoritaires. Ils paient un lourd tribut. Nous observons ce scénario d'idéologies misogynes et de reculs des droits des femmes dans de nombreux endroits, que ce soit aux États-Unis en matière de droits liés à la procréation ou aux Philippines, au Nicaragua et au Sri Lanka.

Deuxièmement, dans ce contexte, je voudrais souligner le besoin de réseaux, de liens et de collaboration que d'autres témoins ont mentionné. Après la chute de Kaboul en 2021, le Fonds Égalité a collaboré avec des alliés pour mieux soutenir des militants courageux. Dans le cas de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, nous nous sommes coordonnés pour alimenter des fonds destinés aux femmes basés en Ukraine et dans les pays voisins afin d'aider des femmes et des personnes non binaires qui s'enfuyaient de chez elles.

Voici ce que nous avons appris: le soutien à long terme des mouvements de défense des droits des femmes est absolument essentiel. Des mouvements forts et bien financés permettent de réagir efficacement en cas de crise et de répression de la part des régimes. Les manifestations auxquelles nous assistons en Iran, par exemple, sont possibles grâce à des décennies d'organisation et de résistance de la part de ces mouvements. Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain.

Dans l'ensemble, les investissements dans ces efforts sont incroyablement sous-financés. Cela contraste vivement avec l'argent mobilisé pour attaquer les droits des femmes et des personnes non binaires. Selon le Global Philanthropy Project, entre 2008 et 2017, 11 organisations américaines associées au mouvement sexiste ont acheminé au moins un milliard de dollars vers des pays du monde entier.

Enfin, nous devons écouter les militants lorsqu'ils affirment que les soins collectifs et la protection sont indissociables. Les défenseurs ont besoin d'une assistance urgente lorsqu'ils courent un danger immédiat. En outre, il est essentiel d'investir dans les structures de soutien, la santé à long terme et les stratégies communautaires, telles qu'elles sont définies par les militants eux-mêmes.

Voici nos recommandations.

Premièrement, publier l'énoncé de politique étrangère féministe promis depuis longtemps et veiller à fournir les ressources et le soutien nécessaires pour assurer sa mise en oeuvre fructueuse.

Deuxièmement, dans le cadre de la politique d'aide internationale féministe, Affaires mondiales Canada a pris des mesures pour fournir des ressources à des mouvements féministes. Comme l'ambassadrice pour la paix et la sécurité l'a dit à ce comité l'an dernier, il est possible de faire plus.

Troisièmement, examiner l'efficacité des lignes directrices sur les « Voix à risque ». Comme des témoins vous l'ont dit, ces engagements visent à guider la façon dont les diplomates canadiens soutiennent les défenseurs des droits de la personne dans le monde. Il est temps d'évaluer si les lignes directrices répondent à cette urgence ou si des mesures plus ambitieuses s'imposent.

Quatrièmement, augmenter le nombre de défenseurs des droits de la personne admis dans le nouveau volet d'immigration. Au minimum, le Canada pourrait élargir ce programme clé en portant à 250 le nombre de défenseurs, sans compter les personnes et les membres de leur famille qui les accompagnent.

Cinquièmement, il est urgent d'apporter un soutien accru aux femmes qui défendent les droits de la personne une fois qu'elles sont arrivées au Canada. La grande majorité d'entre elles souhaite poursuivre leurs activités de défense dans leur pays d'origine, mais elles sont entravées par l'absence de ressources leur permettant de tisser des liens, d'élaborer des stratégies et de poursuivre leur important travail.

Nous souscrivons également aux nombreuses recommandations présentées à ce comité sur l'Afghanistan, y compris la modification du cadre législatif antiterroriste du Canada afin de permettre à des organismes canadiens de soutenir les défenseurs des droits des femmes en Afghanistan et dans d'autres pays présentant des contextes similaires. Les exemptions présentées hier sont un pas dans la bonne direction, et nous sommes impatients d'en savoir plus.

Je vous remercie de m'avoir invité à m'adresser à vous aujourd'hui.

• (1315)

Je répondrai à vos questions avec plaisir.

**Le président:** Merci, madame Manchón.

Nous allons passer à Mme Hoodfar sur Zoom, si vous voulez bien.

La parole est à vous.

**Mme Homa Hoodfar (professeure d'anthropologie, Emerita, Women Living Under Muslim Laws):** Merci de m'avoir invitée à comparaître devant vous.

Tout d'abord, j'aimerais dire que je suis une Canadienne d'origine iranienne qui a passé ses premières années d'études et de vie en Iran. Après mon départ, j'ai ciblé et concentré mes études, mon éducation et mon engagement public sur l'examen de la situation et des obstacles, de nature idéologique, culturelle ou juridique, auxquels les femmes sont confrontées et sur l'effet de ces obstacles sur leur vie dans les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Aujourd'hui, j'aimerais attirer votre attention sur la situation en Afghanistan et en Iran, très brièvement.

Je suis reconnaissante à d'autres intervenants d'avoir traité de certains des points que je souhaitais couvrir. Je poursuivrai en disant qu'en Afghanistan, le fait que les femmes aient perdu leurs droits et l'accès aux aspects les plus fondamentaux de leur vie, comme aller à l'école, se promener dans leur quartier, aller travailler, a vraiment déclenché la misère dans le pays.

On estime qu'au moins trois millions de filles ne sont plus scolarisées. Toutefois, comme les talibans interdisent l'école après le primaire et étendent maintenant cette interdiction aux universités, ce chiffre a augmenté, bien entendu.

En réalité, les talibans ont pris en otage l'éducation des filles et des femmes afin de peser sur leurs discussions et leurs négociations avec l'Occident, et c'est un aspect très important qui est souvent négligé dans de nombreux débats.

Le problème tient au fait que, même si nous rouvrons les écoles, la société sera confrontée à une autre série de problèmes, car les talibans utilisent de plus en plus les écoles et le système d'éducation comme plateforme pour diffuser leur idéologie extrémiste. Dans cette situation, la communauté internationale doit cesser d'émettre des déclarations empathiques et s'engager dans des actions qui ont des effets sur le terrain et qui contrecarrent certaines répercussions négatives des mesures que les talibans prennent.

La réalité est que les talibans ne sont pas seulement un problème pour l'Afghanistan, et je tiens à insister sur ce point, surtout si nous observons ce qui se passe dans la région. À défaut de freiner l'idéologie des talibans, celle-ci débordera sur les pays voisins et en viendra à toucher aussi l'Occident. Comme nous l'avons vu, la formation d'extrémistes et leur désignation comme combattants de la liberté ont abouti à la tragédie du 11-Septembre. Aujourd'hui, nos mondes ne sont pas séparés au point où ce qui se passe ailleurs n'a aucune incidence sur nous.

Nous demandons au Canada d'adopter une politique étrangère centrée sur les droits de la personne et dont une pièce maîtresse sera l'éducation, en particulier. Avoir une politique étrangère féministe et une politique d'aide internationale féministe qui ne favorisent pas et ne protègent pas les droits fondamentaux des femmes, c'est comme s'attendre qu'un oiseau vole d'une seule aile.

Il existe des possibilités et des moyens de contrer les répercussions de l'attaque des talibans, en particulier dans le domaine de l'éducation. Des gens ont effectué des recherches sur certaines de ces stratégies, que je me ferai un plaisir de vous communiquer plus tard. D'autres réfugiés afghans ont également pris des mesures pour les soutenir, mais nous avons vraiment besoin d'une analyse stratégique à plus grande échelle.

Je voudrais également revenir sur la situation en Iran et attirer votre attention sur l'éducation des filles dans ce pays. Comme on l'a dit, ce gazage d'écolières a eu un impact important. Une grande partie de la société civile nous a demandé de condamner cette attaque à l'échelle internationale et a demandé que des entités comme l'UNICEF, l'OMS et l'UNESCO mènent des recherches et des enquêtes indépendantes à ce sujet. En effet, il n'y a aucune confiance dans les enquêtes menées en Iran, étant donné la moralité très douteuse du régime iranien.

• (1320)

Je vous remercie.

**Le président:** Merci, madame Hoodfar.

Nous en sommes maintenant à la série de questions et réponses, en commençant par M. Viersen pour six minutes, si vous voulez bien.

**M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Madame Hoodfar, j'aimerais commencer par vous. Vous avez dit qu'essentiellement, nous devons travailler simultanément. Vous avez parlé de demander à un oiseau de voler d'une seule aile.

Pourriez-vous préciser, une fois de plus, comment nous devons travailler main dans la main pour défendre les droits de la personne dans le monde?

**Mme Homa Hoodfar:** Par exemple, si nous prenons l'aide internationale féministe, bien souvent, elle aide les femmes à l'échelle

locale pour assurer leur indépendance financière, mais nous ne faisons pas des droits de la personne une priorité. Même si les femmes acquièrent des compétences et peuvent gagner de l'argent, si elles ne jouissent pas de droits fondamentaux, elles ne peuvent pas vraiment réaliser leur potentiel.

Quand j'ai parlé de voler d'une seule aile, je voulais dire que nous devons équilibrer notre soutien aux droits de la personne, et nous parlons ici de droits fondamentaux, et notre aide au développement économique. Je crains que le développement économique ne devienne parfois prioritaire, parce qu'il est plus facile et que nous pouvons en voir les résultats plus rapidement. C'est ce que je voulais dire, que nous devons vraiment nous concentrer sur les droits de la personne et le développement économique en même temps.

**M. Arnold Viersen:** Monsieur Shahrooz, je me demande si vous pouvez nous en dire un peu plus sur les empoisonnements qui ont eu lieu en Iran. Avez-vous une recommandation claire sur ce que le gouvernement du Canada peut faire à ce sujet?

**M. Kaveh Shahrooz:** C'est une excellente question. La ministre des Affaires étrangères a déjà condamné ces attaques en termes non équivoques, ce qui est un excellent premier pas, mais comme Mme Hoodfar le disait, je ne pense pas que nous puissions faire confiance au régime iranien pour enquêter sur ces attaques chimiques alors qu'il en est probablement l'auteur ou qu'un groupe très étroitement lié au régime en est l'auteur.

C'est vraiment notre rôle d'insister auprès d'organes internationaux, peut-être l'ONU, pour qu'ils mènent une enquête. Une enquête indépendante du Conseil des droits de l'homme des Nations unies sur la situation des droits de la personne en Iran est déjà en cours. Nous devrions soutenir cette initiative.

Comme je l'ai dit, il s'agit d'une manifestation d'une idéologie misogyne plus profonde dans un régime d'apartheid sexuel qui dure depuis 40 ans. Je pense que nous devrions renoncer à une notion qui nous gouverne depuis trop longtemps, en disant que nous pouvons dialoguer avec ce régime. Un régime qui empoisonne des écolières n'est pas un régime avec lequel nous pouvons négocier. Nous devons renoncer à toute illusion de négociation avec le régime au pouvoir en Iran et soutenir la révolution iranienne. C'est vraiment la seule façon de mettre fin aux actes odieux de cette nature.

• (1325)

**M. Arnold Viersen:** Madame Hoodfar, cette étude que nous entreprenons vise également l'Arabie saoudite. Je ne sais pas si vous connaissez bien cette région également. L'une des questions qui retiennent régulièrement mon attention concerne la participation à la traite de personnes en Arabie saoudite. Les pays occidentaux considèrent de nombreux domestiques comme des employés alors qu'ils sont souvent réduits en esclavage en Arabie saoudite.

Avez-vous des connaissances, des opinions ou des précisions sur ce sujet et sur la situation en Arabie saoudite?

**Mme Homa Hoodfar:** Malheureusement, je n'ai pas beaucoup d'expérience à cet égard. Je sais que pour les femmes vivant sous la loi musulmane, en particulier dans le golfe d'Arabie saoudite, la traite se fait sous le couvert du travail domestique. C'est vraiment très répandu. Nous recevons fréquemment des plaintes de femmes qui se sont rendues dans ce pays comme domestiques et qui se sont retrouvées dans ce genre de situation.

J'aimerais pouvoir en dire plus, mais comme ce n'est pas mon domaine de recherche, je m'arrêterai ici.

**M. Arnold Viersen:** Très bien.

Monsieur Shahrooz, avez-vous des commentaires ou des connaissances sur ce sujet?

**M. Kaveh Shahrooz:** Sur la question de l'Arabie Saoudite précisément, non, je suis désolé.

**M. Arnold Viersen:** Très bien.

**Mme Beatriz Gonzalez Manchón:** Puis-je ajouter quelque chose?

**M. Arnold Viersen:** Allez-y, madame Gonzalez Manchón.

**Mme Beatriz Gonzalez Manchón:** Entre autres organisations, le Fonds Égalité soutient l'Alliance mondiale contre la traite des femmes où l'on trouve des recherches et des publications très précieuses, dont sur la façon dont cette traite des femmes se déroule dans de nombreuses régions du monde, dont cela peut parfois se faire à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail domestique, et dont cette traite a un rapport avec le droit du travail.

Je serais très heureuse de vous transmettre plus d'information sur certaines recherches de l'organisation sur la traite.

**Le président:** Je vous remercie.

**M. Arnold Viersen:** Avez-vous...

**Le président:** Nous venons tout juste d'atteindre les six minutes. Merci, monsieur Viersen.

Nous allons passer à la série de questions suivantes en cédant la parole à M. Ehsassi pour six minutes.

**M. Ali Ehsassi (Willowdale, Lib.):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Permettez-moi de remercier les trois témoins pour leur excellent témoignage.

Je vais m'adresser d'abord à M. Shahrooz. Votre témoignage était vraiment frappant.

La première question que je veux vous poser concerne le fait que ce matin, nous nous sommes tous réveillés en apprenant que la Chine avait négocié un rapprochement entre l'Iran et l'Arabie saoudite. Pourriez-vous nous dire quelles seront les implications de cet accord, selon vous, pour les droits de la personne, en particulier en Iran?

**M. Kaveh Shahrooz:** C'est une très bonne question, monsieur Ehsassi.

Je n'ai vu que des reportages préliminaires et je n'ai pas encore eu le temps de digérer le tout, mais j'ai l'impression que c'est une mauvaise nouvelle pour les droits de la personne en Iran, pour diverses raisons, mais surtout parce cela donne une bouée de sauvetage supplémentaire au régime islamique de Téhéran. Il élimine un type particulier de menace. Cette rivalité régionale avec l'Arabie saoudite constituait une menace particulière pour le régime islamique, de sorte que le régime iranien s'en trouvera probablement renforcé.

En outre, l'Iran disposera de moyens d'action d'autant plus grands que la Chine semble désormais se ranger entièrement dans le camp du soutien au régime iranien. Je pense que tout ce qui normalise et stabilise ce régime et le sort de la crise qu'il traverse depuis quelques mois est une mauvaise nouvelle pour le peuple iranien et le mouvement des droits de la personne en général.

Je recommande au Sous-comité et au gouvernement de ne pas perdre de vue le problème. Le régime iranien reste un régime d'apartheid et nous devons continuer à le traiter comme tel, même s'il crée des alliances avec des pays voisins. Nous devons maintenir notre détermination à aider le peuple iranien et les Iraniennes en particulier.

Je vous le demande instamment. Même si l'Iran se fait des alliés dans la région, le Canada doit rester ferme dans son soutien au peuple iranien.

• (1330)

**M. Ali Ehsassi:** Merci.

Pour ma deuxième question, monsieur Shahrooz, j'entends souvent dire, ici au Canada, que les gens entretiennent l'illusion que la communauté iranienne au Canada est morcelée, que des gens aiment le régime et d'autres ne l'aiment pas.

Compte tenu de vos nombreuses activités au sein de la communauté irano-canadienne, que pensez-vous de la popularité du régime parmi les Irano-Canadiens?

Par ailleurs, je crois savoir qu'un nouveau sondage a été réalisé auprès des Iraniens en Iran. Comment les Iraniens sur place perçoivent-ils ce régime odieux?

**M. Kaveh Shahrooz:** Je pense que vous posez une question vraiment cruciale.

Je le dis parce que, malheureusement, une idée s'est imposée en Occident et dans les médias occidentaux selon laquelle il existe une véritable division au sein de la communauté et que certaines personnes soutiennent le régime tandis que d'autres s'y opposent. La vérité, c'est que j'ai du mal à trouver un membre de la communauté qui soutienne ce régime, et je suis très engagé dans la communauté, tout comme vous, monsieur Ehsassi.

Bien sûr, des gens ont des liens avec ce régime. Malheureusement, ils ont trouvé le chemin du Canada et ils peuvent donc avoir des sympathies pour le régime ou ils peuvent même être en réalité des représentants du régime, ici, en secret. Dans l'ensemble, les Iraniens de la diaspora méprisent ce régime. Ils souhaitent sa disparition.

Ces derniers mois, des manifestations ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes au Canada. À Richmond Hill, une manifestation a attiré 50 000 personnes, selon l'estimation des forces policières. Peu de choses attirent 50 000 Canadiens, mais 50 000 personnes sont venues dire qu'elles rejetaient la République islamique.

De même, le sondage que vous avez cité est solide. Il montre que les Iraniens à l'intérieur du pays sont très nombreux à souhaiter le départ de ce régime. J'ai oublié le chiffre exact, mais je pense qu'il tourne autour de 80 %. Ce régime n'a vraiment aucune base d'appui à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

**M. Ali Ehsassi:** Je vous remercie de votre réponse, monsieur Shahrooz. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Puis-je me tourner vers Mme Hoodfar?

Je vous remercie, madame Hoodfar, d'être des nôtres aujourd'hui.

Madame Hoodfar, vous avez limité vos observations à l'Iran et à l'Afghanistan, à combien la situation est difficile pour les femmes et au fait qu'elles se heurtent à des obstacles systémiques. Je me demande si vous pouvez nous parler de la fuite des cerveaux regrettable que connaissent ces deux pays. Quelle est l'ampleur de ce phénomène? Que peut faire le monde pour s'assurer qu'il est fait bon usage des ressources humaines qui quittent ces pays?

**Mme Homa Hoodfar:** En fait, ce qui se passe est très regrettable, surtout dans le contexte afghan. Dans le contexte iranien, beaucoup sont partis, mais ils restent en contact. Il y a aussi pas mal de gens dans le pays, ce qui aide. Nombre d'Iraniens espèrent pouvoir rentrer, si le régime change, afin de servir le pays, même s'ils ne veulent pas nécessairement rentrer pour de bon en Iran.

Dans le cas de l'Afghanistan, la situation est un peu plus critique. Le fait est que toute la prise de contrôle par les talibans a surpris. Beaucoup de membres de l'élite sont partis, et ceux qui restent dans le pays n'ont pas encore... Ils sont toujours sont le choc. Un des principaux problèmes consiste à réunir tout le monde, tous les experts, les politiciens qui se trouvent à l'étranger, pour qu'ils forment une alliance, qu'ils tiennent un sommet, qu'ils aient un programme et qu'ils travaillent vraiment comme une nation en dehors des frontières du pays.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'on ne prend pas assez de mesures pour réunir les personnes, pour organiser des sommets, pour former des groupes plus grands et plus petits qui ont des liens et qui travaillent... Il en va de même de l'éducation. Nous devons vraiment établir un système éducatif pour le pays hors de ses frontières, si nous voulons sauver l'Afghanistan de l'idéologie des talibans, qui se propagera aux pays voisins et à d'autres encore.

• (1335)

**Le président:** Je vous remercie.

Je vous remercie, madame Hoodfar et monsieur Ehsassi.

Nous allons passer à notre deuxième série de questions.

[Français]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour six minutes.

**M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ):** Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leur participation à cette étude extrêmement importante.

Mon collègue M. Ehsassi a soulevé d'intéressantes questions concernant le régime et la position de celui-ci.

Monsieur Shahrooz, vous avez dit que la plupart des Iraniens, surtout de la diaspora, voulaient voir tomber ce régime. Là-dessus, nous sommes plutôt d'accord.

Cela dit, n'y a-t-il pas une fragmentation de l'opposition au régime, c'est-à-dire différents mouvements au sein même de celle-ci, qui rend plus difficile la prise de position du Canada concernant la situation en Iran?

J'aimerais que vous m'éclairiez là-dessus, car j'ai parlé avec des opposants au régime qui n'ont pas nécessairement la même vision de ce que devrait être l'Iran dans l'avenir, à la suite de la chute probable du régime.

[Traduction]

**M. Kaveh Shahrooz:** Malheureusement, le son avec les interprètes a été coupé, ce qui fait que je n'ai pas entendu la fin de votre question. Je suis désolé.

[Français]

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Monsieur le président, je vais reprendre mon temps de parole, si vous le permettez.

[Traduction]

**Le président:** Veuillez continuer. Vous ne serez pas pénalisé pour cela.

[Français]

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Je reprends donc mes six minutes de temps de parole.

**Le président:** Je crois que c'est seulement votre question que le témoin n'a pas entendue. Vous pouvez la poser de nouveau.

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Je recommence donc du début.

Merci à tous et à toutes d'être avec nous aujourd'hui pour participer à cette importante étude.

Monsieur Shahrooz, M. Ehsassi vous a posé d'intéressantes questions concernant l'opposition de la diaspora au régime.

Je suis complètement d'accord avec vous pour dire que la vaste majorité de la diaspora s'oppose au régime qui est en place actuellement. Toutefois, j'ai parlé avec des représentants de différents mouvements d'opposition, et je me demande s'il n'y a pas une fragmentation de l'opposition. J'ai l'impression qu'il y a différentes visions de ce que devrait être l'Iran à la suite de la chute du régime. Il devient alors difficile pour un pays de prendre position.

J'aimerais que vous m'éclairiez là-dessus.

[Traduction]

**M. Kaveh Shahrooz:** J'ai compris. C'est vraiment une excellente question.

Les opinions diffèrent dans la diaspora au sujet de l'avenir de l'Iran et de l'orientation que le pays devrait prendre. Est-ce que ce devrait être un pays plus à gauche ou plus à droite? Dans tout groupe de personnes, dans toute nation, vous trouverez des opinions politiques différentes, mais à vrai dire, je n'ai jamais vu autant d'unité dans la diaspora sur l'idée centrale qu'il doit être mis fin au régime islamique. Cette idée rassemble toute la communauté iranienne de l'extrême gauche à l'extrême droite. Tous sont unis sur ce point, à mon avis.

Je dirai aussi que le slogan que je citais dans mon témoignage, « Femmes, vie, liberté », est en quelque sorte le ciment qui unit la diaspora par-delà ses différents points de vue. C'est un engagement envers les droits des femmes et un rejet du patriarcat de la République islamique; envers la vie, et une célébration de la vie, et un rejet du culte de la mort, des exécutions et de la dégradation de la vie par la République islamique; et envers la liberté, ce qui est suffisamment éloquent, selon moi.

Je pense que toute la diaspora, ou la diaspora dans son immense majorité, est unie sur ce point. Cela me dit que sa vision de l'avenir de l'Iran est celle d'un régime démocratique. D'un régime pluraliste. D'un régime qui respecte les femmes. Il y aura des différends politiques, comme dans tout pays, mais je crois que l'opposition est unie dans un engagement envers la démocratie et les droits des femmes.

• (1340)

[Français]

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Merci infiniment, monsieur Shahrooz.

Madame Hoodfar, j'ai aussi été en contact avec certaines minorités qui font partie soit de l'Iran, soit de l'Afghanistan. Je pense, par exemple, aux Kurdes, mais aussi aux Hazaras, en Afghanistan.

La situation des femmes étant déjà atroce dans ces pays, n'est-ce pas encore pire lorsqu'on fait partie d'une minorité ethnique ou religieuse?

Si vous pouviez faire le portrait de la situation des femmes qui font partie de ces minorités, les membres du Comité vous en seraient très reconnaissants.

[Traduction]

**Mme Homa Hoodfar:** Je vous remercie de cette question.

Ce mouvement autour de « Femmes, vie, liberté » a, en fait, commencé au Kurdistan. Comme il a commencé en périphérie, il a réuni des voix qui sont généralement exclues des voix du centre. Cette fois, ce mouvement réunit les gens. Il donne une voix pour la première fois, par exemple, aux femmes baloutches et kurdes. Elles ont maintenant un espace qu'elles n'ont jamais eu auparavant. C'est, à mon sens, très important.

La situation des Hazaras en Afghanistan n'est, malheureusement, pas aussi bonne. Les talibans se livrent encore à de nombreuses attaques, notamment contre les Hazaras à l'intérieur de l'Afghanistan, parce qu'il s'agit d'une minorité religieuse et raciale. Leur sort mérite vraiment l'attention de la communauté internationale. Ils vivent dans une société régie par un apartheid sexuel, mais ils sont également poursuivis pour le simple fait que ce sont des Hazaras et qu'ils forment une minorité chiite. Il s'agit, malheureusement, d'une des situations les plus dramatiques en Afghanistan — celle des Hazaras qui sont laissés pour compte.

[Français]

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Merci.

J'aimerais également que Mme Gonzalez Manchón nous parle de la situation des femmes hazaras en Afghanistan, si elle en a l'expertise.

**Mme Beatriz Gonzalez Manchón:** Merci de la question.

Je n'ai pas nécessairement d'expertise en ce qui a trait à la minorité ethnique des Hazaras. Toutefois, chaque fois qu'on parle de droits de la personne, il y a évidemment de l'intersectionnalité.

Lorsqu'il y a des systèmes oppressifs ou des idéologies comme celles dont nous parlons, il y a manifestement différents éléments de discrimination, et j'imagine que cela se produit aussi en Afghanistan pour ce qui est des minorités ethniques. On le voit en ce qui touche les minorités ethniques au Myanmar, en Iraq, ainsi que dans d'autres pays.

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Merci, madame Gonzalez Manchón.

Monsieur Shahrooz, certains ont vu, dans les événements qui se sont produits contre des écolières en Iran et qui ciblaient particulièrement les filles, une espèce de vengeance du régime.

Êtes-vous d'accord sur cette théorie selon laquelle c'est par pure vengeance et pour servir d'avertissement relativement à ce qui s'en vient pour la suite que ces filles ont été visées?

[Traduction]

**Le président:** Pouvez-vous répondre en une dizaine ou une vingtaine de secondes, s'il vous plaît?

[Français]

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Je suis désolé.

[Traduction]

**M. Kaveh Shahrooz:** Je suis désolé, mais je n'entends jamais la fin de la question, mais je...

[Français]

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Selon vous, est-ce par esprit de vengeance que le régime a visé les écolières?

Est-ce aussi un avertissement qu'il donne au reste de la population, pour ce qui s'en vient?

[Traduction]

**M. Kaveh Shahrooz:** Je suis désolé, je ne sais pas pourquoi, mais le système ne marche apparemment pas. Cependant, je pense avoir saisi le sens de la question.

Un désir de vengeance, une volonté de punir ces écolières, semble bien être à l'origine des événements. Vous devez comprendre qu'un grand nombre de filles, parfois tout juste âgées de 10 ans, ont manifesté contre un régime qui a pour mode opératoire de prendre pour cible précisément les personnes qui se dressent contre lui.

Par exemple, les travailleurs se sont soulevés contre le régime et deux des personnes que le régime a exécutées très publiquement étaient de jeunes travailleurs, le message étant de sommer les travailleurs de rentrer chez eux et de cesser de manifester. Ces attaques chimiques contre des écolières semblent aussi s'inscrire dans la même veine. Elles visent apparemment à faire comprendre aux filles que si elles descendent encore dans la rue, si elles s'opposent au gouvernement, si elles rejoignent les manifestations, elles seront punies, et le régime s'en prendra à la chose même qui les autonomise, c'est-à-dire leur éducation.

• (1345)

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Shahrooz.

[Français]

Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Je vous remercie, monsieur le président.

Avant de continuer, j'aimerais que nous réglions le problème d'interprétation. J'ai laissé passer cette fois-ci parce que c'est un sujet important, mais je veux que ce soit réglé avant de passer au prochain tour de questions.

Merci.

**Le président:** Je vous en prie.

[Traduction]

Nous allons y veiller.

Nous passons à Mme McPherson, qui dispose des six prochaines minutes.

[Français]

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Monsieur le président, excusez-moi. J'invoque le Règlement.

**Le président:** Est-ce que l'interprétation fonctionne ou non?

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Ce que je veux, c'est que nous réglions le problème de l'interprétation et que nous poursuivions les tours de parole et que nous réglions le problème de l'interprétation après.

**Le président:** Monsieur Brunelle-Duceppe, est-ce que vous pouvez continuer de parler un peu?

[Traduction]

Nous nous en occupons.

[Français]

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Oui, je peux très bien faire cela. Je peux réciter une comptine, si vous voulez. Cela va peut-être alléger l'atmosphère.

Un, deux, trois, nous irons au bois;  
Quatre, cinq, six, cueillir des cerises;  
Sept, huit, neuf, dans un panier neuf;

Est-ce que tout va bien maintenant?

**Le président:** C'est réglé, maintenant.

[Traduction]

Vous avez la parole, madame Vandenberg.

**Mme Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.):** Je voulais juste dire que le système fonctionne bien de notre côté et pour nos collaborateurs aussi.

**Le président:** C'est parfait. Nous allons poursuivre. Je suis content que ce soit réglé. Nous ne voulons pas prendre de temps sur les témoignages. Allons-y.

Madame McPherson, vous avez la parole pour six minutes.

**Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD):** Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins. J'aurais aimé être avec vous en personne aujourd'hui pour parler de cette question très importante.

Vous savez, manifestement, que nous assistons à un apartheid sexuel en Iran. Je représente la circonscription d'Edmonton Strathcona où vivaient de nombreuses victimes du vol PS752, mais je tiens, pour commencer, à prendre un instant pour dire quelque chose au sujet des Canadiens d'origine iranienne et de la communauté iranienne en dehors de l'Iran qui mènent un combat incroyablement pour les droits des Iraniennes. Si nous étudions cette question et si elle est devenue si importante pour tellement de personnes dans tout le pays, c'est, à mon avis, en raison des manifestations et du rappel constant de ce qui se passe. Je remercie tous ceux et celles qui participent à ce mouvement.

Pour nous, membres d'un sous-comité du comité des affaires étrangères, le but est maintenant d'examiner ce que le Canada peut

faire pour aider les Iraniennes, les Iraniens, face à leur régime assasin.

Je sais, madame Gonzalez Menchen, vous avez parlé de la politique étrangère féministe. C'est une question très importante que j'ai soulevée de nombreuses fois. Le gouvernement nous dit qu'il a bel et bien une politique étrangère féministe, mais qu'elle n'est pas écrite. Elle n'est pas publique. La teneur n'en est pas communiquée.

Est-il important que cette politique étrangère féministe soit expliquée, en fait, écrite et communiquée aux Canadiens et aux peuples du monde entier?

**Mme Beatriz Gonzalez Manchón:** Je vous remercie de cette question.

Je dirai que c'est essentiel. Dans notre première recommandation, nous disons combien il est important que cette politique étrangère féministe soit publiée et communiquée, et elle doit être cohérente et faire état de tous les outils et politiques qui peuvent également contribuer à sa mise en œuvre. Comme le disait un des témoins aujourd'hui — merci, professeure, de cette observation —, il doit y avoir une cohérence entre ce que fait l'aide internationale et ce que fait la politique étrangère. Tout cela fait partie intégrante de la réalisation de nos objectifs et du soutien aux groupes qui accomplissent ce travail dans le monde.

Il est essentiel qu'elle soit publiée, qu'elle soit communiquée et qu'elle prévienne tous les outils qui permettront d'être cohérent et d'agir.

**Mme Heather McPherson:** Je vous remercie.

En outre, elle ouvre la voie à d'autres pays, leur montre qu'ils peuvent envisager d'avoir une politique étrangère féministe.

Je vous remercie de ce que vous avez dit au sujet de l'idée que notre politique de développement et notre politique étrangère doivent concorder. En fait, je pense que le développement international est un pilier fondamental de notre politique étrangère qui doit être utilisé quand nous examinons la défense, la paix et la sécurité, et la diplomatie du Canada.

Madame Hoodfar, qu'en pensez-vous? Pouvez-vous dire quelques mots sur la nécessité du soutien, du financement et ainsi de suite pour que l'action corresponde à la politique étrangère féministe? Qu'est-ce que cela signifie d'avoir effectivement un financement prévisible, souple et à long terme inclus dans cela?

• (1350)

**Mme Homa Hoodfar:** C'est très important. Je vous remercie d'en parler.

Dans bien des cas, on a un projet de deux, trois ou quatre ans. Les projets de quatre ans ne font pas beaucoup bouger les choses en matière de droits de la personne. Il faut une politique sur 20 ans au moins qu'on applique à plus petites doses, mais de manière cohérente, afin de voir des résultats à la fin.

C'est très important. Il est possible aussi de combiner les aides économiques avec les questions relatives aux droits de la personne, surtout aux droits des minorités, qu'il s'agisse de minorités sexuelles, religieuses ou raciales. Ce sont des questions très importantes. Dans différents pays, ce sont généralement les groupes de personnes les plus exclus. S'il est possible de protéger leurs droits, il est, au fond, possible de protéger les droits de toutes les autres personnes aussi.

Souvent, pas seulement au Canada, mais ailleurs aussi, dans le projet de développement, nous faisons la distinction entre droits de la personne, sujet politique, et le développement, c'est-à-dire le développement économique, alors que les deux devraient aller de pair.

C'est ce que nous souhaitons vraiment voir au Canada afin de montrer l'exemple au reste des gouvernements féministes.

**Mme Heather McPherson:** Je vous remercie. J'aimerais poursuivre sur le sujet.

Vous avez parlé de la distinction que nous faisons en mettant les droits de la personne dans un panier et le développement dans un autre. J'ai constaté pour ma part que nous mettons aussi le commerce dans un autre panier. Malheureusement, nous faisons souvent passer le commerce avant d'autres sujets, comme les droits de la personne et le développement international.

Avez-vous des observations à ce propos?

**Le président:** Veuillez répondre en 30 secondes au plus, s'il vous plaît.

**Mme Homa Hoodfar:** Comme je l'ai dit, et j'ai utilisé l'exemple de l'oiseau, à moins de réunir tous ces éléments, nous n'atteindrons pas les résultats que nous souhaitons.

J'espère que nous pourrions nous réunir pour coordonner cette politique. Je vous remercie.

**Mme Heather McPherson:** Je vous remercie.

Je vous admire beaucoup pour le travail que vous accomplissez.

[Français]

**Le président:** Merci, madame McPherson.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer à notre dernière série de questions de deux minutes.

Nous commencerons par Mme Vandenberg.

**Mme Anita Vandenberg:** Je vous remercie, monsieur le président.

Ma question s'adresse au Fonds Égalité.

Je sais que vous avez un mécanisme unique, notamment parce que vous aidez directement les femmes sur le terrain — des militantes, des défenseuses des droits de la personne — dans le monde entier. Cela vous donne une perspective particulière et vous permet aussi de recueillir des données.

Vous avez parlé, entre autres, dans vos observations du volet dédié aux défenseurs des droits de la personne. Je suis très fière que l'idée d'un volet d'immigration réservé aux défenseurs des droits de la personne découle d'une recommandation, d'un rapport de ce comité. Pouvez-vous en dire plus sur l'ampleur que vous voudriez lui voir prendre, pas seulement d'un point de vue numérique — j'irais jusqu'à dire que j'irais encore plus loin sur les nombres, car nous devons le faire à grande échelle —, mais aussi pour ce qui est du mécanisme?

Nous savons que, souvent, les défenseurs des droits de la personne ne sont pas comme d'autres demandeurs d'asile. Ils veulent rester dans leur pays. Ils veulent y retourner dès que le danger est passé, mais leur situation est plus urgente aussi. Quand ils doivent partir, ils doivent le faire sans attendre.

Y a-t-il, selon vous, un mécanisme qui, au lieu de faire partie du programme d'asile, constituerait un volet distinct réservé aux défenseurs des droits de la personne? À quoi ressemblerait-il?

**Mme Beatriz Gonzalez Manchón:** Je vous remercie beaucoup de votre question.

Ce que nous disent les défenseuses des droits de la personne, c'est qu'elles ont besoin d'une protection rapidement quand elles doivent partir, mais cela n'est pas viable en soi. Un mécanisme tel que nous le recommandons examinerait aussi les soutiens en place quand les défenseurs des droits de la personne font partie, dans le cas de l'Iran par exemple, de la diaspora. Est-ce qu'ils peuvent continuer de défendre les droits de la personne? Est-ce qu'ils peuvent rester en relation avec d'autres qui font ce travail?

Si ces soutiens ne sont pas en place et qu'il n'y a pas de réseaux d'entraide, ceux qui veulent les réduire au silence et les chasser du pays ont presque gagné. Il est très important d'en tenir compte.

● (1355)

**Le président:** Je vous remercie.

C'est maintenant le tour de M. Aboultaif pour deux minutes.

**M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC):** Je remercie les témoins.

Monsieur Shahrooz, je vous remercie de votre présence, entre autres.

Le monde est en pleine évolution. Tout ce en quoi nous croyons se produit maintenant, et nous n'aurions jamais pensé que cela arriverait, surtout dans le cas de l'Iran, de l'Afghanistan et d'autres endroits. Il y a la Chine, par exemple, et ainsi de suite.

Sommes-nous en mesure au Canada de faire face à une telle violation des droits de la personne, en particulier contre les femmes et les filles?

Que pouvons-nous faire? Si nous devons fixer des priorités, que pouvons-nous faire pour être certains d'être efficaces, plutôt que de continuer à faire des études sans aucun plan d'action dont nous savons qu'il fera bouger les choses?

**M. Kaveh Shahrooz:** C'est une excellente question, monsieur.

Il me semble que nous pouvons beaucoup faire. Nous sommes une puissance moyenne, mais importante, et nous avons déjà joué ce rôle dans le passé. J'ai évoqué le rôle vraiment important qu'a joué le Canada par rapport à l'apartheid en Afrique du Sud. Nous devrions, à mon avis, adopter la même stratégie.

Le régime d'apartheid de l'Iran doit être isolé sur le plan diplomatique, et nous devons apporter un soutien maximum aux Iraniens pour les aider à renverser leur régime. Cela veut dire beaucoup de choses. Ainsi, nous devons nous servir de nos relations avec des pays d'optique commune, avec nos alliés, pour faire pression sur le régime iranien. Nous devons inscrire le Corps des gardiens de la révolution islamique sur la liste canadienne des groupes terroristes, en excluant les personnes qui y ont été enrôlées de force.

Il y a quelques instants, il était question du volet dédié aux défenseurs des droits de la personne. Nous devons vraiment ouvrir nos portes aux défenseurs des droits de la personne qui dépérissent. Ces derniers jours, j'ai entendu beaucoup d'histoires très inquiétantes racontées par des défenseurs des droits de la personne bloqués en Turquie et en Iraq et qui veulent venir au Canada.

Ce sont de vraies solutions pour aider concrètement la révolution en Iran.

**M. Ziad Aboultaif:** Oui, il n'y a pas de front uni parmi les pays occidentaux au sujet de l'Iran. Le Canada n'est pas au même niveau que ses alliés.

Les témoins ont-ils des commentaires à ce propos?

**Le président:** Soyez brefs, je vous prie.

**M. Kaveh Shahrooz:** Si je peux...

**M. Ziad Aboultaif:** Oui, répond qui veut.

**M. Kaveh Shahrooz:** Si je puis me permettre, rapidement, il n'y avait pas de front uni contre l'apartheid en Afrique du Sud non plus. C'est le premier ministre Mulroney qui a unifié l'Occident contre l'apartheid en Afrique du Sud. Il faudra ce type de leadership moral pour que le Canada soit de nouveau à l'avant-garde de cette bataille contre l'apartheid.

**Le président:** Je vous remercie.

Nous allons continuer avec M. Brunelle-Duceppe.

Je demande à tous les témoins de garder leurs écouteurs. Il y a un léger décalage dans la traduction. Gardez à l'esprit en écoutant qu'il peut être de cinq à dix secondes.

[Français]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour deux minutes.

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Merci, monsieur le président.

J'ai bien noté l'analogie que M. Shahrooz a faite concernant ce qui s'est passé sous le régime de l'apartheid. Dans la foulée des interventions du maire de Montréal de l'époque, M. Jean Doré, M. Brian Mulroney avait pris le leadership. Il avait téléphoné aux Américains ainsi qu'aux Britanniques et les avait convaincus d'embroûter le pas. Ils étaient réticents, d'ailleurs, à cette époque. Il avait pris le leadership, et le premier voyage de M. Nelson Mandela a eu lieu au Canada, en reconnaissance de ce qui avait été fait.

C'est exactement ce qui se passe actuellement, c'est un apartheid, aussi bien en Afghanistan qu'en Iran, mais aussi en Arabie saoudite. Or, on a vu tout dernièrement que les relations entre l'Arabie saoudite et l'Iran semblaient s'adoucir.

Cela ne risque-t-il pas de freiner le leadership du Canada?

Le fait que les relations entre l'Arabie saoudite et l'Iran se réchauffent ajoute une dimension beaucoup plus complexe par rapport à ce que l'on vit présentement.

Êtes-vous d'accord avec moi?

[Traduction]

**Le président:** Veuillez répondre en 40 secondes.

**M. Kaveh Shahrooz:** La question est-elle pour moi, monsieur?

[Français]

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Oui.

[Traduction]

**M. Kaveh Shahrooz:** Cela complique effectivement la situation. Ce réchauffement des relations est un obstacle. Le député Ehsassi l'a mentionné aussi.

Tout ce qui normalise le régime iranien et crée de plus grandes alliances pour l'Iran dans la région constitue un obstacle pour le Canada et aussi pour les révolutionnaires et les défenseurs des droits de la personne en Iran. Comme je le disais à M. Ehsassi — et je souhaite le répéter —, notre rôle au Canada est de rester concentrés sur ce qui compte. En l'occurrence, les droits des femmes et des filles comptent beaucoup.

Peu importe que l'Iran normalise ses relations avec un autre État autoritaire et qu'une entente soit conclue par un autre État autoritaire encore, en Chine. Nous devrions nous concentrer sur la promotion des droits des femmes et des filles. Nous ne devrions pas nous laisser distraire par ces alliances régionales qui se forment.

• (1400)

[Français]

**Le président:** Merci.

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Je remercie infiniment tous les témoins.

[Traduction]

**Le président:** Nous allons passer à Mme McPherson.

**Mme Heather McPherson:** Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie de nouveau tous les témoins.

Monsieur Shahrooz, j'ai une petite question pour vous. Beaucoup de députés de tous les partis parrainent des militantes ou des manifestantes emprisonnées en Iran. Est-ce une stratégie efficace? En existe-t-il d'autres semblables que le Canada peut utiliser?

**M. Kaveh Shahrooz:** C'est une stratégie très efficace. Une organisation que j'ai mentionnée, le collectif Iran Justice... Nous tenons une base de données à ce sujet. Nous avons constaté que les détenus parrainés sont, en fait, plus susceptibles d'être remis en liberté. Cela fait des années que je m'investis dans la défense des droits de la personne en Iran. Ce que les anciens détenus me disent toujours, c'est que leur situation s'améliore toujours. Leurs interrogateurs les traitent un peu mieux, et ils sont plus susceptibles de recouvrer la liberté quand des figures occidentales connues — des politiciens, des célébrités, etc. — sont prêtes à prendre leur défense et à faire en sorte qu'on ne les oublie pas.

Le régime iranien ne fait aucun cas de nombre de ses obligations en matière de droits de la personne, mais il accorde beaucoup d'importance à ce qu'on dit de lui en Occident. Des mesures de ce type sont donc extrêmement efficaces. Je vous invite donc, ainsi que tous vos collègues, à poursuivre ce travail très important.

**Mme Heather McPherson:** J'ai été très heureuse que la personne que je parrainais, la première jeune femme que j'ai parrainée, ait été remise en liberté. Cette nouvelle a éclairé ma journée.

**M. Kaveh Shahrooz:** Je vous remercie. Pour bien des personnes, c'est vraiment la différence entre la vie et la mort. Je vous remercie donc beaucoup.

**Mme Heather McPherson:** Merci.

**Le président:** Il vous reste 30 secondes.

**Mme Heather McPherson:** Mon Dieu, j'ai encore 30 secondes. Je pensais qu'il ne m'en restait qu'une.

Je vais redonner la parole à Mme Gonzalez Manchón.

Souhaitez-vous ajouter quelque chose sur ce que le Canada peut faire pour aider les femmes en Afghanistan, en Iran et en Arabie saoudite?

**Mme Beatriz Gonzalez Manchón:** Je vous remercie.

Je reviendrai sur votre dernier point pour souligner que les lignes directrices du document « Voix à risque » que nous avons pour soutenir les défenseurs des droits de la personne dans le monde entier contiennent des consignes aux missions canadiennes pour qu'elles assistent aux procès des défenseurs des droits de la personne et aux audiences, qu'elles leur rendent visite en prison. Cela ne fait que valider le fait que ce qui marche en Iran marche aussi ailleurs.

Est-il possible d'évaluer les résultats de ces lignes directrices, de voir comment elles sont utilisées et de savoir quelles leçons nous en tirons pour améliorer l'action du Canada?

**Mme Heather McPherson:** Le comité pourrait recommander que le comité promeuve les parrainages ou parle du sort de certaines personnes.

**Le président:** Êtes-vous d'accord sur ce point?

**Mme Beatriz Gonzalez Manchón:** Oui.

**Le président:** Je vous remercie.

Nous tenons à remercier tous les témoins de leur présence aujourd'hui, en personne ou par Zoom.

Madame Hoodfar, monsieur Shahrooz et madame Manchón, merci de votre présence aujourd'hui. Nous vous remercions d'être venus témoigner, de défendre les causes que vous défendez et d'attirer l'attention sur ces questions,

Nous allons suspendre la séance quelques instants, le temps que les témoins suivants s'installent.

**M. Arnold Viersen:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je ne sais pas vraiment s'il s'agit d'un rappel au Règlement ou d'une question de privilège, mais ce qui est intéressant, entre autres, au sujet de notre comité et qui est différent des autres comités, c'est que nous n'avons pas adopté de motion qui permette aux collaborateurs du whip de chaque parti d'avoir accès aux cahiers numériques. Je me demande donc si nous pouvons obtenir le consentement du comité pour permettre aux collaborateurs des whips d'avoir accès aux cahiers numériques.

J'ai une motion, si nous voulons aller dans ce sens. Je propose:

Que la greffière du comité soit autorisée à donner accès au cahier numérique du comité aux bureaux des whips de chaque parti reconnu.

Je vous remercie, monsieur le président.

**Le président:** Je vous remercie.

Avons-nous été avisés de cette motion?

• (1405)

**La greffière:** Non.

**Le président:** Nous n'en avons pas été avisés. Veuillez donc nous en aviser — à moins que le comité permette que la motion fasse l'objet d'un vote maintenant.

Est-ce correct?

**La greffière:** Vous pouvez avoir un consentement unanime pour voter maintenant.

**Le président:** Y a-t-il un consentement unanime?

Apparemment pas.

Quelle est la procédure dans ce cas?

**M. Arnold Viersen:** En l'absence d'un consentement unanime, je présenterai la motion à une date ultérieure.

Je vous remercie.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Viersen.

J'encourage les membres à se parler, étant donné qu'il n'y a pas de consentement unanime.

Comme vous l'avez mentionné, monsieur Viersen, ce comité fonctionne différemment quant au consentement unanime. Nous allons avoir une conversation à ce sujet, si possible.

Suspendons la séance quelques instants, le temps de nous préparer pour le deuxième groupe.

• (1405)

(Pause)

• (1410)

**Le président:** Nous reprenons.

Nous accueillons maintenant le deuxième groupe. Je remercie les témoins de leur présence en personne et par Zoom.

Nous avons, d'Amnistie internationale Canada, Kitty Niyabandi, secrétaire générale; d'Oxfam Canada, Lauren Ravon, directrice exécutive, par Zoom; ainsi que d'Oxfam-Québec, Léa Pelletier-Marcotte, analyste politique.

Chacune des deux organisations dispose de cinq minutes pour présenter ses observations préliminaires. Nous commencerons par Amnistie. Vous avez la parole.

**Mme Kitty Niyabandi (secrétaire générale, Amnistie internationale Canada):** Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir invitée à comparaître devant le sous-comité.

J'aimerais commencer par souligner combien votre étude arrive à point nommé. Des décennies de progrès et de victoires durement gagnées pour les droits des femmes font l'objet d'attaques dans le monde entier, et nous avons vraiment l'impression de nager à contre-courant. Je sais que le comité a entendu beaucoup de témoignages sur l'état des droits des femmes en Iran, en Afghanistan et en Arabie saoudite. Je concentrerai donc mes observations sur de brèves mises à jour et sur des recommandations.

Premièrement, en Arabie saoudite, vous vous souvenez sans doute de la Loi relative au statut personnel adoptée il y a tout juste un an et présentée par le prince héritier Mohammed bin Salman comme allant dans le sens du progrès et de l'égalité. En réalité, malgré les réformes qu'elle annonçait, comme l'établissement d'un âge minimum pour le mariage, cette loi a codifié certaines des pratiques informelles et très problématiques du système de tutelle masculine. La loi ne protège pas les femmes contre la violence familiale et elle officialise un système de discrimination sexiste dans le mariage, le divorce, la garde des enfants et les successions.

Il est par conséquent essentiel que le gouvernement du Canada insiste auprès des autorités saoudiennes pour qu'elles respectent leurs engagements relatifs à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, que l'Arabie saoudite a ratifiée en 2000, et mettent totalement fin au système de tutelle masculine.

Il est essentiel aussi de mettre fin à l'interdiction de voyager imposée aux femmes qui défendent les droits de la personne et de libérer les femmes injustement emprisonnées pour avoir exprimé pacifiquement leur soutien aux droits des femmes. Il s'agit notamment de la libération de la militante des droits des femmes Salma al-Shehab, condamnée à 34 ans de prison sur la base de gazouillis en soutien aux droits de la personne et aux droits des femmes.

Le Canada peut et doit, en partenariat avec ses alliés du G7, maintenir la pression internationale sur les autorités saoudiennes pour qu'elles respectent les droits et libertés des femmes.

En Iran, comme vous le savez, le code pénal autorise les services administratifs et de sécurité à arrêter, détenir et punir arbitrairement des femmes. Concrètement, les femmes ayant commis des actes jugés attentatoires aux bonnes moeurs encourent de 10 jours à deux mois d'emprisonnement ou 74 coups de fouet en vertu de l'article 638 du Code pénal islamique.

Le Canada doit condamner les lois et règlements qui refusent aux femmes l'accès aux établissements publics, et par là j'entends les hôpitaux, les écoles, les bureaux de l'administration publique et les aéroports, si elles ne couvrent pas leur chevelure. Il doit aussi condamner la surveillance et le harcèlement continus dont il est fait usage pour mettre en oeuvre les lois relatives au port du voile obligatoire. Il est également essentiel que la torture et les mauvais traitements infligés aux Iraniennes qui défendent les droits de la personne fassent l'objet d'enquêtes indépendantes.

Le Canada ne devrait pas se laisser leurrer par les déclarations de démantèlement de la police des moeurs, mais plutôt appeler à des changements profonds immédiats qui feront passer l'Iran à un régime politique et juridique qui respecte les droits fondamentaux des femmes.

En Afghanistan, comme vous le savez, la situation est catastrophique. Rien qu'en décembre dernier, les femmes se sont vu interdire d'aller à l'université et de travailler pour des ONG locales et étrangères. Avant cela, elles s'étaient vu interdire l'accès aux parcs et aux gymnases, les études secondaires et la pratique de sports.

Les talibans ont détruit le système de protection et d'aide aux femmes fuyant la violence conjugale. Ils arrêtent des femmes et des filles pour des infractions mineures, et nous constatons à présent une forte augmentation des taux de mariages d'enfants, de mariages précoces et de mariages forcés. En novembre dernier, trois militantes des droits de la personne ont été arrêtées avec leurs collègues pour leur activisme pacifique.

Le Canada doit demander aux talibans non seulement de lever sans tarder les restrictions qu'ils imposent aux femmes et aux filles, mais aussi de mettre fin à la répression contre quiconque ose protester contre ces contraintes. Je le répète, seules des pressions internationales continues permettent d'espérer voir rétablis les droits de la personne et les droits des femmes aujourd'hui étouffés.

Monsieur le président, aussi tragique que soit la situation dans ces trois pays, je souhaite souligner que l'augmentation des attaques contre les droits des femmes et l'égalité entre les sexes est mondiale, et je vous encourage à examiner ces tendances ainsi que la situation dans d'autres pays. La violence en ligne et la prolifération transnationale de discours anti-féministes et contre l'égalité des sexes prennent des proportions alarmantes et ont des conséquences désastreuses pour les femmes, notamment ici, au Canada, aussi.

Je dirai, pour terminer, qu'il faut soutenir les défenseuses des droits de la personne en danger, en particulier lorsqu'elles arrivent sur le sol canadien, parce que les systèmes existants sont insuffisants, et qu'il nous faut des solutions concrètes pour les aider.

Je m'arrêterai là, mais j'en dirai volontiers plus en réponse à vos questions.

Je vous remercie.

• (1415)

**Le président:** Je vous remercie de vos observations, madame Nivyabandi.

Nous allons continuer avec Oxfam.

[Français]

Madame Ravon, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Je vous en prie, allez-y.

**Mme Lauren Ravon (directrice exécutive, Oxfam Canada):** Je vous remercie.

Je vous remercie d'avoir invité Oxfam à comparaître devant le sous-comité. Nous sommes ravies de comparaître avec Mme Nivyabandi et d'entendre l'analyse d'Amnistie.

Je m'appelle Lauren Ravon. Je suis directrice exécutive d'Oxfam Canada. Je suis accompagnée de ma collègue Léa Pelletier-Marcotte, d'Oxfam-Québec.

Nous sommes malheureusement des vôtres virtuellement, depuis le territoire ancestral des Mohawks et nous sommes reconnaissantes à la nation hôte du privilège de vivre sur ses terres.

Nous savons, à l'heure où je vous parle, que le monde est en crise. Des inégalités extrêmes, les changements climatiques et une inflation sans précédent des prix de l'alimentation et de l'énergie, le tout accéléré par la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine, créent les conditions d'un désastre pour les populations les plus vulnérables du monde, dans lesquelles les femmes et les filles sont majoritaires.

D'après l'ONU, 339 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence, soit le plus grand nombre dans l'histoire, et l'insécurité alimentaire extrême augmente, avec 45 millions de personnes qui risquent la famine.

Toutes ces crises auxquelles nous faisons face ont pour les femmes de profondes conséquences qui vont de limiter leur accès à des services de santé sexuelle et génésique, à accroître la violence sexiste et à augmenter leur charge de soins non rémunérés. Les progrès que nous avons accomplis en matière d'égalité entre les sexes ont été balayés. On estime à présent qu'il faudra près de 300 ans pour combler le fossé entre les sexes dans le monde.

Ainsi, au Yémen, où l'Arabie saoudite et d'autres acteurs extérieurs alimentent un conflit armé depuis près de huit ans maintenant, les droits des femmes ne cessent de reculer. La violence sexiste a augmenté d'au moins 66 % depuis le début du conflit, et nous savons que la violence physique et psychologique et les violences conjugales sont étroitement liées à la crise économique profonde que subissent les ménages, et que les familles recourent à des stratégies d'adaptation préjudiciables, comme le mariage des enfants, pour survivre.

Le conflit au Yémen a entraîné une des pires crises de déplacement de population dans le monde. Un ménage sur trois contraints de fuir a une femme à sa tête, ce qui les expose à un risque accru de violence. Malgré le rôle essentiel que jouent les femmes yéménites face à la crise, leur participation politique est en chute libre, surtout depuis 2015. En fait, il n'y a aucune femme dans le gouvernement yéménite récemment formé, ce qui est une triste première en plus de 20 ans.

Les femmes sont également exposées à des risques de détention arbitraire et de disparition forcée. Nous savons que beaucoup de militantes et d'artistes sont actuellement emprisonnées.

Dans le Nord du Yémen, les autorités obligent les femmes à être accompagnées d'un tuteur masculin quand elles se déplacent. Cette restriction vise principalement les travailleuses humanitaires, y compris nos collègues d'Oxfam et nos collègues des organisations yéménites avec lesquelles nous travaillons. Non seulement cela limite notre capacité de fournir une aide humanitaire destinée à sauver des vies, mais cela menace l'existence même de nombreuses organisations du pays dirigées par des femmes.

Les pressions exercées par des pays donateurs comme le Canada sur les autorités yéménites et les acteurs régionaux peuvent être efficaces. Nous l'avons vu lorsque les restrictions ont été assouplies l'an dernier. Cependant, il est essentiel que les pressions extérieures s'accompagnent d'un soutien accru à la société civile locale, y compris à des organisations qui défendent les droits des femmes.

Ailleurs qu'au Yémen, comme le disait Mme Nivyabandi, nous assistons dans le monde à la montée de mouvements interconnectés anti-droits, des mouvements qui sont contre les femmes, contre les trans, contre l'avortement, contre les féministes, contre la démocratie et contre la liberté de la presse. Les attaques contre les défenseurs des droits des femmes et les militants LGBTQ sont en augmentation dans le monde entier. Les femmes politiciennes et journalistes sont harcelées, menacées et attaquées en personne et en ligne.

Cette violence et cette intimidation sont manifestement une forme de réaction contre les droits des femmes. Elles visent à réduire au silence les femmes et les personnes de diverses identités de genre et à les empêcher d'occuper des postes de pouvoir. Ce n'est pas seulement une menace pour les droits des femmes. C'est aussi une menace pour la démocratie et pour notre liberté en général.

Je terminerai par les cinq recommandations qu'Oxfam soumettra à l'attention du comité.

Premièrement, le gouvernement devrait enfin lancer la politique étrangère féministe du Canada, défendre les droits des femmes dans les espaces multilatéraux et utiliser les voies diplomatiques pour protéger les droits des femmes et les défenseuses des droits des femmes.

Deuxièmement, le Canada devrait augmenter l'aide humanitaire afin de répondre aux besoins record et arriver à 1,8 milliard de dollars en financements nouveaux et supplémentaires d'ici 2025, en commençant par une augmentation de 600 millions de dollars de l'aide internationale dans le prochain budget.

Troisièmement, Affaires mondiales Canada devrait lancer la deuxième phase du programme Voix et leadership des femmes. Dans des pays comme le Yémen, le Canada devrait fournir à des organisations dirigées par des femmes un financement humanitaire

souple et investir dans le renforcement de leur capacité de participer à la consolidation de la paix et au règlement des conflits.

• (1420)

Quatrièmement, le Canada devrait mettre en place un système de protection et de réinstallation des réfugiés fondé sur l'équité et un accès équitable pour tous et permettant à plus de personnes de chercher refuge au Canada plus rapidement, d'où qu'elles viennent.

Enfin, comme il en a été question à la réunion précédente, le Canada devrait établir un plan d'évacuation d'urgence et un processus de délivrance de visa accéléré pour les défenseurs des droits de la personne et donner la priorité aux personnes exposées à des risques accrus, dont les femmes militantes, les journalistes et les défenseurs des LGBTQ.

Je répondrai volontiers aux questions. Au nom d'Oxfam, je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de comparaître devant vous.

**Le président:** Je vous remercie, madame Ravon.

Nous allons passer à notre première série de questions.

Monsieur Aboultaif, vous avez la parole pour cinq minutes.

**M. Ziad Aboultaif:** Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui.

Madame Nivyabandi, des écolières sont victimes d'attaques chimiques en Iran à l'heure même où nous parlons. Qu'en pensez-vous? Avez-vous des détails à nous communiquer sur l'ampleur de ces attaques? Que cachent-elles? Peut-on espérer qu'elles cessent?

**Mme Ketty Nivyabandi:** Je ne peux pas vous communiquer les détails maintenant. Toute notre analyse de ces attaques repose sur nos recherches personnelles et, donc, nous nous rendons d'abord sur le terrain, dans la mesure du possible, ou nous recueillons des témoignages avant de nous prononcer en ayant des données factuelles. Je serai heureuse de rendre compte au comité de ces actions récentes.

Je soulignerai, toutefois, que ces attaques s'inscrivent dans une guerre contre les femmes et les filles en Iran en général. Nous voyons différentes formes d'attaques qui visent à les réduire au silence, notamment en ce moment, alors que nous assistons à des manifestations et à une contestation sans précédent des autorités iraniennes. Il est important, selon moi, de considérer que ces attaques répondent à une volonté d'écraser toute dissidence à un moment où les autorités iraniennes se sentent très vulnérables.

Je m'arrêterai là.

**M. Ziad Aboultaif:** Je sais que nous avons des politiques que nous utilisons pour améliorer la situation, les moyens de subsistance et les droits des femmes, mais on dirait que le défi en l'espèce est que nous avons affaire à différents objectifs sur différents fronts.

Par exemple, ce qui fonctionne pour l'Iran et l'Afghanistan ne fonctionnera peut-être pas pour l'Arabie saoudite et le Yémen. Ce qui fonctionne dans une région du monde ne fonctionnera peut-être pas dans une autre. Par conséquent, il nous faut nous montrer plus créatifs dans l'examen de différents aspects afin d'être le plus efficaces possible, au lieu d'avoir une politique générale de « solution universelle ».

Selon vous, le Canada est-il prêt à prendre l'initiative au moins sur certains aspects afin d'apporter les améliorations nécessaires, tout spécialement en Iran aujourd'hui, ce qui devrait être, à mon avis, prioritaire, et ensuite en Afghanistan et ailleurs?

**Mme Ketty Nivyabandi:** C'est une vaste question. C'est à la fois une question de politique étrangère et une question tactique.

Je dirais que, tout d'abord, vous avez raison de dire qu'on ne peut pas appliquer la même stratégie dans l'ensemble, mais qu'il faut appliquer les mêmes valeurs et les mêmes normes dans tous les domaines. Il faut vraiment clarifier ce point. Lorsque nous parlons des droits de l'homme en Iran, nous devons également le faire partout où ces droits sont menacés.

Je pense que cela nécessite un investissement considérable pour identifier les stratégies qui fonctionnent pour chaque pays, travailler avec la société civile, travailler avec les défenseurs qui sont sur le terrain et qui comprennent les défis dans leur pays mieux que quiconque, et concevoir des stratégies informées plutôt que d'employer la même tactique dans tous les domaines.

Il est clair, d'après ce que nous voyons dans le monde entier, que ces attaques sont uniques. Elles sont également sophistiquées. Elles deviennent de plus en plus professionnelles, et elles ont besoin que le Canada et les autres pays qui défendent les droits de l'homme le fassent avec autant de capacité que possible.

J'espère que cela vous aidera.

● (1425)

**M. Ziad Aboultaif:** La question est de savoir si nous sommes prêts, au Canada, à prendre le leadership, sinon sur tous les fronts, du moins sur certaines initiatives, afin d'être efficaces et de faire la différence.

**Mme Ketty Nivyabandi:** Je pense que le Canada en a le potentiel. C'est aussi une question de volonté politique, mais le potentiel est là et le leadership est certainement nécessaire. Il y a un vide mondial en matière de leadership sur les droits de l'homme, et le Canada peut jouer un rôle.

**M. Ziad Aboultaif:** Dans votre message au gouvernement canadien, y avait-il un message spécifique sur le leadership? Que faites-vous pour faire davantage de lobbying et pour pousser le gouvernement — ou en fait pour l'orienter — vers une approche probablement meilleure et plus efficace?

**Mme Ketty Nivyabandi:** C'est le travail que nous faisons quotidiennement. Nous conseillons au gouvernement canadien d'adopter des approches stratégiques. J'ajouterais que le monde a besoin d'un Canada plus audacieux en matière de droits de l'homme, plus éloquent, qui n'a pas peur et qui est capable de défendre les droits de tous les habitants de la planète. J'aimerais insister sur ce point. Si nous voulons être crédibles en matière de droits de l'homme, nous devons le faire dans tous les pays et ne pas nécessairement donner la priorité à certains par rapport à d'autres, ou à certaines crises des droits de l'homme par rapport à d'autres.

**M. Ziad Aboultaif:** Je vous remercie.

**Le président:** Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer au tour suivant.

Monsieur Sidhu, vous avez cinq minutes.

**M. Maninder Sidhu (Brampton-Est, Lib.):** Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui pour nous faire part de leurs points de vue. C'était la Journée internationale de la femme il y a quelques jours, alors je vous remercie pour votre travail et votre inspiration. Je sais que mes filles sont très inspirées par le travail que vous faites.

Ma question est la suivante. Dans votre discours d'ouverture, Monsieur le Secrétaire général, vous avez souligné l'importance de la protection des défenseurs des droits de l'homme et la nécessité d'en faire plus. Nous avons également entendu Mme Ravon. Elle a mentionné la possibilité d'accélérer le traitement des visas.

Madame la secrétaire générale Nivyabandi, avez-vous des idées sur ce que nous pourrions faire de plus, ou d'autres idées sur ce que nous pourrions faire?

**Mme Ketty Nivyabandi:** Absolument.

Oui, les femmes défenseurs des droits de l'homme, lorsqu'elles risquent leur vie pour protéger les droits de l'homme, la justice ou les libertés, se trouvent dans une situation de danger incroyable. Ces choses se produisent souvent dans les 24 ou 48 heures. Je vous citerai le cas d'une défenseuse des droits de l'homme au Nicaragua, il y a quelques semaines, lorsque plus de 200 Nicaraguayens ont été déchus de leur citoyenneté et que nous devons trouver une solution urgente pour elle. Nous devons trouver d'urgence une solution pour elle. Nous devons la faire sortir du pays et nous avons besoin du soutien d'un pays pour y parvenir.

C'est là que je pense que le Canada n'est pas à la hauteur, alors qu'il y a beaucoup d'opportunités à saisir. Tout d'abord, nous avons absolument besoin d'un système de visa d'urgence spécialement conçu pour les défenseurs des droits de l'homme en danger. À l'heure actuelle, notre système d'immigration présente une lacune. Vous pouvez demander un visa de touriste ou venir dans le cadre d'un flux de réfugiés, mais si vous êtes dans le pays et que vous devez partir, on vous refusera un visa précisément parce qu'on considère que vous risquez de ne pas revenir dans le pays. Vous êtes pénalisé. Les défenseurs des droits de l'homme sont pénalisés en raison de leur statut.

Nous avons besoin d'un flux pour cela. Certains pays, en particulier en Europe, ont des modèles que le Canada pourrait suivre, notamment l'Irlande. C'est la première chose à faire.

Par ailleurs, une fois arrivés ici, ils ont besoin d'être soutenus. Nous devons être en mesure de financer un programme pour les activistes à risque qui leur permette d'obtenir de l'aide. Il pourrait s'agir de bourses ou de programmes pour les activistes en danger ici au Canada qui les soutiennent, afin qu'ils puissent continuer leur travail pendant qu'ils sont temporairement relocalisés.

Enfin, je dirais que nous avons besoin d'un équivalent des lignes directrices « Voix en danger » pour ceux qui ont quitté leur pays et sont ici en exil. Ils sont exilés au Canada. Les « Voix en danger » sont très explicites pour les personnes qui se trouvent à l'extérieur, mais une fois qu'elles ont déménagé et qu'elles sont arrivées sur le sol canadien, ces femmes défenseurs des droits de l'homme se retrouvent perdues dans le système. Nous avons besoin de lignes directrices claires pour les soutenir.

● (1430)

**M. Maninder Sidhu:** Je vous remercie.

Madame Ravon, c'est à vous que je m'adresse maintenant. Vous avez parlé de difficultés et de défis dans de nombreux pays du monde. Je voulais en savoir plus sur le travail de votre organisation dans certains de ces pays, sur les projets qui, selon vous, se distinguent et doivent être amplifiés. J'aimerais vous donner un moment pour parler de certains de ces programmes, si vous le voulez bien.

**Mme Lauren Ravon:** Merci de me donner l'occasion de m'exprimer.

Si vous le voulez bien, je commencerai peut-être par revenir sur ce que Kitty vient de dire à propos des défenseurs des droits de l'homme. Il y a trois choses que je voudrais ajouter. La première est la question de la nécessité d'avoir quitté le pays. C'est un obstacle majeur et nous l'avons constaté avec les activistes avec lesquels nous avons travaillé. Nombreux sont ceux qui, en l'espace d'une crise de 24 heures, n'auront pas été référencés par le HCR pour demander l'asile, et il est donc crucial de changer cela.

Le deuxième point concerne le soutien à la société civile en exil au Canada. Nous savons que WAGE et d'autres ministères ont renforcé le soutien au mouvement des femmes au Canada au fil des ans, et c'est fantastique. Cependant, il est essentiel de considérer les militants en exil comme faisant partie de l'écosystème de la société civile au Canada et de faire le lien entre le renforcement de la société civile locale et notre aide au développement international.

Le troisième point que je voudrais aborder concerne davantage les affaires mondiales et leur financement. Chez Oxfam, nous soutenons les organisations de défense des droits des femmes et les mouvements féministes dans de nombreux pays du monde, en partie par le biais de programmes tels que le programme « voix et leadership des femmes », mais aussi dans des domaines tels que la violence fondée sur le genre et les droits sexuels et reproductifs dans des pays difficiles, du Yémen au Pakistan en passant par l'Amérique centrale.

L'une des lacunes que nous avons identifiées et que je tiens à mentionner est la difficulté de financer les militants en exil, c'est-à-dire non seulement ceux qui arrivent au Canada, mais aussi, si vous pensez au contexte, par exemple, de l'Afghanistan, les militants ou les politiciens afghans qui peuvent avoir fui la frontière vers les pays voisins, qu'il s'agisse du Pakistan ou d'ailleurs. Il est très difficile de soutenir ces activistes en exil par le biais des programmes d'affaires globales qui visent à mettre en place des programmes de droits de l'homme et des organisations de défense des droits de la femme, en raison de la fluidité de leur départ à l'étranger. Cependant, nous savons que ce sont ces voix qui maintiennent l'espoir pour de nombreuses personnes qui sont de retour dans le pays et qui maintiennent la résistance lorsqu'il n'est pas sûr d'être dans le pays. Ce sont ces femmes et ces militants qui, en général, retournent ensuite dans leur pays et deviennent les principaux dirigeants des mouvements démocratiques.

Je veux juste mettre cela sur la table.

**Le président:** Je vous remercie.

Merci, monsieur Sidhu.

Nous allons passer au prochain tour de cinq minutes avec M. Brunelle-Duceppe.

Témoins, gardez vos écouteurs si vous en avez besoin.

[Français]

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Merci, monsieur le président.

Merci à tous et à toutes d'être ici avec nous aujourd'hui pour cette étude importante.

Il a beaucoup été question du Yémen dans vos allocutions d'ouverture. On sait qu'une guerre indirecte entre l'Iran et l'Arabie saoudite se déroule sur son territoire.

Madame Pelletier-Marcotte, je vais vous poser une question à deux volets.

Le Canada finance présentement de l'aide humanitaire au Yémen, mais nous nous entendons pour dire que ce n'est pas suffisant. Nous sommes très loin de ce qui est demandé par l'Organisation des Nations unies, ou ONU, soit 0,7 % du produit national brut, ou PNB, ou encore de la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE, qui est de 0,42 % du PNB. Notre contribution est même inférieure à ce qu'elle était sous le gouvernement Harper.

Cela dit, il y a quand même du financement pour de l'aide humanitaire au Yémen, et je voudrais savoir si celui du gouvernement du Canada est suffisant.

Si c'est le cas, quelles mesures devraient être soutenues, ou non, au Yémen?

**Mme Léa Pelletier-Marcotte (analyste politique, Oxfam-Québec):** Merci beaucoup de la question. Je vais tenter de répondre le mieux possible à la question.

La question du Yémen est effectivement assez complexe. Il faut savoir qu'il ne s'agit pas seulement du financement de l'aide humanitaire au Yémen, même s'il n'est pas nécessairement suffisant. En effet, cette aide doit être accompagnée de politiques concrètes et d'un leadership politique. Nous sommes plusieurs à l'avoir mentionné ici. Cela prend d'autres mesures, notamment pour éviter de nourrir le conflit qui se déroule au Yémen. Celui-ci est alimenté, entre autres, par la vente d'armes à certains des pays impliqués dans le conflit. Il faut donc mettre fin à cela.

Cela passe aussi par une politique étrangère féministe, sans parler nécessairement d'une politique d'aide internationale féministe, qui permettrait d'appuyer les organisations de défense des droits des femmes de façon globale et de renforcer leur leadership dans les processus de paix.

Il s'agit de faire en sorte que les politiques dans le cadre desquelles les femmes travaillent soient respectueuses envers elles et de promouvoir des politiques et un système judiciaire qui permettent de renforcer la confiance du pays.

Ce n'est donc pas seulement une question de financement. Il s'agit aussi de notre approche, de notre leadership et de la façon dont nous utilisons notre voix et notre influence, par exemple à l'ONU, pour faire autre chose que de donner de l'argent. C'est aussi une question de commerce international et de politique étrangère.

● (1435)

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** N'est-il pas un peu contre-productif de financer d'un côté les organismes d'aide humanitaire et, d'un autre côté, de vendre des armes à l'Arabie saoudite?

N'est-ce pas un peu paradoxal?

**Mme Léa Pelletier-Marcotte:** Il faut effectivement que les mesures soient cohérentes.

C'est une question de leadership. Il y a déjà des pays qui, par le passé, ont pris des décisions et qui ont cessé d'envoyer des armes aux pays prenant part par procuration au conflit au Yémen.

Nous attendons toujours que le Canada fasse preuve d'autant de leadership à cet égard.

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Je pense qu'Oxfam-Québec est actif sur le terrain, au Yémen. Vous avez donc de l'expérience sur le terrain.

Pouvez-vous expliquer au Comité comment cela se passe pour les femmes présentement?

Quelle est la situation au Yémen en ce qui a trait aux droits des femmes?

**Mme Léa Pelletier-Marcotte:** Nous travaillons effectivement sur le terrain.

De façon générale, Oxfam travaille avec des partenaires locaux. Nous n'arrivons jamais quelque part avec nos gros souliers pour dire aux gens comment ils doivent procéder. Nous collaborons avec ces partenaires.

Oxfam-Québec appuie des projets d'Oxfam avec des partenaires locaux au Yémen, notamment en ce qui a trait aux installations d'hygiène et à l'accès à l'eau potable. Nous cherchons à renforcer l'accès à l'eau et les mesures d'hygiène.

Le conflit au Yémen est très complexe, et je n'entrerai pas dans les détails. Néanmoins, je peux dire que les femmes doivent relever beaucoup de défis, notamment celles qui travaillent dans les organisations avec lesquelles nous faisons affaire. Les travailleuses de l'aide humanitaire et les travailleuses de nos organismes membres voient leur capacité d'action un peu limitée, notamment en raison de la politique selon laquelle les femmes doivent être accompagnées d'un *mahram*, ou gardien, lors de leurs déplacements.

On a vu que le leadership du Canada et des pays donateurs pouvait changer les choses. Il y a eu un assouplissement à cette politique. Il y a une ouverture, et, certaines journées, les femmes peuvent se promener de façon autonome dans certains directorats. Toutefois, cela est encore limité. On voit tout de même qu'on peut changer les choses.

Il faut aussi se rappeler que les femmes ont été politiquement engagées, politiquement actives pendant longtemps. Depuis le conflit, il y a vraiment un déclin quant à cet engagement. C'est pourquoi il est important de faire respecter la résolution des Nations unies, intitulée « Women, Peace and Security », pour s'assurer que les femmes font entièrement partie des négociations lors des processus de paix. En ce moment, elles en sont exclues. Il faut un leadership pour s'assurer qu'elles en font partie.

**Le président:** Merci.

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Est-ce déjà fini?

**Le président:** Oui, malheureusement.

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** D'accord.

Merci beaucoup.

**Le président:** Merci, monsieur Brunelle-Duceppe et madame Pelletier-Marcotte.

[Traduction]

Nous allons poursuivre avec Mme McPherson pour cinq minutes, s'il vous plaît.

**Mme Heather McPherson:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à tous les témoins d'être ici avec nous et de nous faire profiter de leur expertise.

Je suis heureuse que mon collègue, M. Brunelle-Duceppe, ait posé une question sur les armes envoyées à l'Arabie saoudite. Je pense que c'est exactement la raison pour laquelle nous avons besoin d'une politique étrangère écrite, publique et féministe. Pour le seul mois de janvier, 118 millions de dollars de véhicules blindés ont été envoyés en Arabie Saoudite. C'est le contraire de l'action d'une politique étrangère féministe.

L'une des choses que je tiens à préciser, c'est que nous entendons souvent dire, en ce qui concerne le développement international, que les Canadiens doivent apporter un soutien plus important. Je peux vous dire que l'arrêt de l'envoi d'armes à l'Arabie saoudite bénéficie d'un soutien massif dans tout le pays, mais que le gouvernement canadien n'agit pas en conséquence. C'est une question importante pour moi, et vous pouvez probablement m'entendre être assez frustrée dans mon langage.

Madame Nivyabandi, vous avez dit un peu que le Canada ne peut être crédible que si nous appliquons les lentilles des droits de l'homme de manière équitable dans le monde entier. Nous ne pouvons pas choisir.

Pourriez-vous nous parler de certains endroits où vous avez constaté que le Canada n'a pas agi de la sorte? Où n'avons-nous pas défendu les droits de l'homme alors que nous aurions dû le faire?

**Mme Ketty Nivyabandi:** Oui. Je pense qu'il y a un certain degré de variation. Dans certains cas, nous défendons les droits de l'homme, mais peut-être pas avec la vigueur nécessaire.

Je citerai les pays... Même le Pérou, qui vient de connaître une grave crise. Ici, je soulignerais parfois le conflit entre les intérêts commerciaux et les droits de l'homme. Je pense qu'il s'agit d'un conflit très réel qui doit être résolu en termes de politique étrangère. Nous devons être clairs sur ce qui l'emporte sur ce qui l'emporte — sur la question de savoir si les droits de l'homme l'emportent sur les intérêts commerciaux — et aller jusqu'au bout de notre démarche.

En Amérique latine, il y a eu un certain nombre de cas. Il y a eu le Pérou, mais aussi la Colombie et d'autres pays. Un autre exemple serait la situation des femmes en Palestine, par exemple, dont nous n'entendons pas suffisamment parler en raison de la position du Canada par rapport à Israël. Il est possible de défendre les droits des femmes israéliennes et des femmes palestiniennes. C'est tout à fait possible et c'est le point de vue qui doit être utilisé dans tous les domaines.

Je suis un peu préoccupée par le rapprochement avec l'Inde et le gouvernement de Modi. Je pense que nous devons être très attentifs à ce qui se passe en Inde et veiller à ce que nos relations n'entravent pas, une fois de plus, notre capacité à défendre les droits de l'homme au niveau mondial.

L'Égypte est un autre cas qui nécessite des positions très fortes et soutenues.

Même si le Canada doit manoeuvrer dans ses relations avec ces pays pour être un partenaire crédible et parfois un partenaire commercial, il ne peut que bénéficier de la cohérence de ses politiques en matière de droits de l'homme. C'est la beauté de la diplomatie. Il est possible de faire les deux — défendre les intérêts commerciaux tout en donnant la priorité aux droits de l'homme dans tous les domaines.

● (1440)

**Mme Heather McPherson:** Merci d'avoir soulevé cette question.

Pour moi, cela a toujours été un peu comme si on ne pouvait pas avoir l'un sans l'autre. En fin de compte, ces relations commerciales échouent si nous n'avons pas une bonne diplomatie et si nous n'avons pas de bonnes relations de développement avec d'autres pays. Je l'ai parfois décrit comme le dessert que l'on obtient lorsque l'on fait le dur travail du développement, du soutien aux droits de l'homme et de la diplomatie.

Madame Ravon, j'ai également une question à vous poser.

Vous avez parlé de la nécessité pour le Canada d'investir davantage dans l'aide humanitaire. Vous ne serez pas surprise de m'entendre dire que je suis d'accord. Notre APD est terriblement faible au Canada. Il est embarrassant, lorsque je suis dans la sphère internationale, de devoir dire que nous sommes toujours à 0,3 % pour l'APD.

J'aimerais également que vous nous parliez un peu de la manière dont cet argent devrait être dépensé. Il ne s'agit pas seulement d'augmenter le montant de l'argent. Il s'agit de s'assurer qu'il est utilisé correctement et qu'il va aux bonnes organisations. Pourriez-vous nous faire part de vos réflexions à ce sujet?

**Mme Lauren Ravon:** Merci pour cette question.

Il y a plusieurs choses.

La première est que la manière dont nous dépensons notre argent est tout aussi importante que le montant que nous dépensons. La façon dont nous dépensons l'argent doit être conforme à la politique d'assistance internationale féministe. Nous ne pouvons pas soutenir la programmation féministe de manière très rigide, en transférant les risques aux partenaires locaux, en étant obsédés par la conformité ou en étant inflexibles.

Il y a beaucoup à faire avec le budget actuel pour que notre financement de l'aide internationale soit plus flexible et permette non seulement aux organisations de s'adapter à des contextes changeants, mais aussi de passer de programmes de développement à long terme à des interventions d'urgence en cas de catastrophes humanitaires.

**Le président:** Je vous remercie.

Nous allons maintenant poursuivre avec des tours rapides de quatre minutes.

Nous allons donner la parole à Mme Vandenberg, pour quatre minutes.

**Mme Anita Vandenberg:** Merci beaucoup.

Je tiens vraiment à remercier nos témoins. Je pense qu'il y a ici beaucoup d'informations que nous pouvons intégrer dans nos recommandations, en grande partie grâce à vos liens directs avec les défenseurs des droits de l'homme et les femmes activistes des droits de l'homme.

J'ai été très intéressée, madame Nivyabandi, lorsque vous avez parlé des récits antiféministes transnationaux sophistiqués. Je crois, madame Ravon, que vous avez mentionné que le retour de bâton contre les droits des femmes est interconnecté. Nous savons que cela se produit à l'échelle mondiale, ce qui signifie que le Canada n'est pas à l'abri.

J'aimerais d'abord poser cette question à Mme Nivyabandi.

Vous avez parlé dans vos remarques de certains des besoins des défenseurs des droits de l'homme une fois qu'ils sont arrivés ici. Vous avez évoqué le besoin de protection et les menaces auxquelles ils continuent de faire face une fois qu'ils sont ici. Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus à ce sujet, puis je demanderai à Mme Ravon de faire de même.

● (1445)

**Mme Ketty Nivyabandi:** Oui, très rapidement, je pense qu'il y a du travail à faire pour étudier plus avant la montée des récits antidroits, anti-genre et anti-féministes. Ils sont en effet transnationaux. Ils sont interconnectés. Hier encore, je suis revenue de Halifax ici d'une table ronde avec d'autres universitaires qui étudient exactement à quoi ressemble cette tendance. Ils se déplacent d'un pays à l'autre. Ce sont davantage les réseaux qui se développent. C'est un mélange de déni du cadre des droits de l'homme et d'accent mis sur les droits individuels que nous voyons se développer principalement en Europe, mais aussi en Amérique du Nord et dans d'autres pays.

L'un des moyens les plus efficaces pour les propager est de passer par les plateformes numériques et les médias sociaux en particulier. C'est pourquoi le mouvement devient transnational. L'une des principales menaces qui pèsent sur les défenseurs des droits de l'homme au Canada provient de ces plateformes. Comme je l'ai dit, les niveaux de violence en ligne auxquels sont confrontés les défenseurs des droits de l'homme au Canada sont alarmants. Ils reçoivent des menaces, mais au-delà de la violence en ligne, ils reçoivent également des menaces physiques. Certains d'entre eux, en particulier ceux de Chine, ont déclaré avoir reçu des appels, avoir été suivis et avoir fait l'objet d'une surveillance manifeste de la part de leur gouvernement et d'acteurs proches de leur gouvernement et présents sur le sol canadien.

Je voudrais vraiment souligner la nécessité de mieux soutenir les femmes contre la violence en ligne. Nous venons de voir que la gouverneure générale elle-même est victime de ce type de violence. Les femmes journalistes en particulier sont en danger ici au Canada, tout comme une série d'autres femmes défenseurs des droits de l'homme.

Les mouvements antisexistes, antiféministes et antidroits s'enhardissent. Ces mouvements s'étendent. Ils sont organisés. Ils sont sophistiqués. Ils disposent de ressources. Ils ont besoin d'une réponse adéquate de la part du gouvernement canadien. Je m'inquiète de savoir où nous en serons dans cinq ans si nous ne prenons pas de mesures concrètes aujourd'hui.

Je vais m'arrêter ici et donner à Lauren l'occasion de répondre également.

**Mme Lauren Ravon:** Merci, madame Nivyabandi.

Je suis tout à fait d'accord. Je pense que nous devons être conscients que les attaques contre les collectivités les plus marginalisées et les défenseurs des droits de l'homme sont généralement un canari dans la mine de charbon qui indique une répression plus large de l'espace démocratique et de l'espace civique.

En ce moment, par exemple, les collectivités transgenres, les organisations LGBTQ et les organisations de femmes transgenres en particulier font l'objet d'attaques. Les attaques massives dont elles font l'objet sont un signe de ce qui nous attend en termes d'attaques plus larges contre les droits des femmes, les droits de l'homme et l'espace civique. Il est dangereux de considérer ces incidents comme isolés, non seulement pour leurs droits, mais aussi pour la santé de nos démocraties.

Rien que cette semaine, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, nous avons assisté à des attaques massives, des dizaines de milliers de personnes s'en prenant à l'un des membres du conseil d'administration d'Oxfam Canada, une incroyable militante transgenre. C'est un signe incroyablement inquiétant, car cela se produit également ici au Canada.

**Le président:** Je vous remercie.

Nous allons passer au tour suivant pour quatre minutes.

Allez-y, monsieur Viersen, s'il vous plaît.

**M. Arnold Viersen:** Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier nos témoins d'être présents aujourd'hui. Il s'agit d'un sujet important.

L'un des témoins a parlé du Yémen. Je me demande, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un des pays mentionnés dans l'étude, quel est le lien avec l'Iran ou l'Arabie saoudite. Je suis sûr que c'est le cas. Je me demande simplement comment ils...

[Français]

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** J'aimerais faire un rappel au Règlement, monsieur le président.

**Le président:** Est-ce l'interprétation qui ne fonctionne pas?

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Ce n'est pas le cas.

Je veux juste rappeler à mon collègue que l'étude porte sur les droits et les libertés des femmes dans le monde, y compris les femmes en Afghanistan, en Iran et en Arabie saoudite. À ma connaissance, le Yémen fait partie du monde.

**Le président:** Merci.

C'est une très importante observation.

[Traduction]

**M. Arnold Viersen:** Il y a manifestement un problème de traduction, car je ne suggère pas que nous ne devrions pas parler du Yémen. Je me demande simplement si le témoin peut clarifier la situation. Je suis au courant, mais pour le grand public, quelle est l'interaction entre les pays que nous avons énumérés dans notre étude et la situation qui se produit au Yémen?

**Mme Léa Pelletier-Marcotte:** Oui, je vais préciser.

Le sujet n'était pas limité en termes de formulation. Il s'agissait du déclin des droits des femmes dans le monde, y compris en Iran, en Afghanistan et en Arabie Saoudite. Comme nous le savons, de nombreux témoins parleront de ces autres pays. Nous avons choisi de nous concentrer sur un pays de la même région qui était également touché. Cela couvre tous les autres domaines mentionnés, y

compris l'implication dans la consolidation de la paix, la cyber-intimidation et la politique.

Nous avons choisi le Yémen comme étude de cas parce que nous sommes présents sur le terrain.

• (1450)

**M. Arnold Viersen:** Oui, je sais. Je ne suis pas préoccupé par le fait que vous ayez inclus le Yémen, mais je me demandais si vous pouviez nous parler un peu des interactions. Je pense qu'en particulier avec l'Iran et l'Arabie Saoudite, il y a une interaction intéressante avec le Yémen.

**Mme Léa Pelletier-Marcotte:** Tout à fait.

**M. Arnold Viersen:** Si vous pouviez expliquer cela un peu mieux... Je connais un peu le sujet. Toutes ces choses sont interconnectées. Je pense que j'aimerais que cela soit un peu plus clair, l'interconnectivité et peut-être la façon dont le Canada peut y répondre, parce que j'ai parfois l'impression que nous les isolons: « C'est un problème qui concerne le Yémen. C'est un problème d'Afghanistan. C'est un problème iranien. C'est un problème d'Arabie saoudite. »

Avez-vous une recommandation spécifique sur la manière dont le Canada peut aborder l'interaction?

**Mme Léa Pelletier-Marcotte:** Merci pour cette question.

Le conflit au Yémen s'est internationalisé depuis 2015 et beaucoup le considèrent comme un conflit par procuration entre différentes puissances mondiales, avec différents gouvernements soutenant différentes coalitions ou parties au conflit du Yémen. Bien sûr, il y a une interaction, en particulier avec l'Iran et l'Arabie saoudite.

Comme je l'ai mentionné précédemment, tout ce que le Canada fait en termes de financement, mais aussi les personnes que nous soutenons en termes de commerce d'armes en particulier, ont un impact important sur la situation humanitaire au Yémen et sur le conflit lui-même. Au fur et à mesure que le conflit progresse et dure, la situation humanitaire devient désastreuse, en particulier pour les femmes et les jeunes filles. Il était très opportun d'aborder le sujet du Yémen, étant donné qu'il est lié à ces deux pays qui sont spécifiquement mentionnés.

**Le président:** Merci, monsieur Viersen.

Nous allons passer au tour suivant.

[Français]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour quatre minutes.

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Merci, monsieur le président.

Mes deux prochaines questions sont un peu hors de propos, et il n'y a pas de mauvaise réponse. Moi-même, je n'ai pas d'idée en tête à ce sujet; j'ai vraiment besoin des lumières de nos témoins.

Cela fait un an que nous mettons de la pression sur l'organe exécutif, au gouvernement, pour que celui-ci modifie le Code criminel afin de permettre à nos organisations humanitaires de faire leur travail en Afghanistan.

Hier, le gouvernement a présenté le projet de loi C-41. Nous savons que le diable est dans les détails.

Avez-vous eu le temps de vous pencher sur le projet de loi C-41?

Si c'est le cas, avez-vous une première impression à nous communiquer au sujet de ce projet de loi?

Je ne sais pas qui est la personne la mieux placée pour répondre à ma question.

**Mme Lauren Ravon:** Je peux répondre très brièvement à votre question.

Merci de la question, qui est vraiment importante.

Le problème prend de plus en plus d'importance. Nous aurons de plus en plus de conflits dans les pays où on essaie de fournir de l'aide humanitaire. Il ne s'agit pas d'une exception. Je pense qu'à priori, à Oxfam, nous sommes très contents de voir que le dossier évolue.

Le diable est toujours dans les détails. Je pense que ce sera un travail en continu, mais c'est un bel exemple de collaboration internationale à l'intérieur de la société civile et d'écoute de la part du gouvernement pour faire progresser un dossier.

Je ne dirais pas que tout est gagné, mais nous sommes assurément contents de voir le dossier avancer.

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** D'accord.

Dès que le projet de loi se trouvera à l'étape de l'étude en comité, vous communiquerez avec nous, et nous pourrons en reparler.

Madame Ravon, je vais vous poser ma deuxième question. Comme je vous l'ai dit, il n'y a pas de bonne ni de mauvaise réponse. J'ai besoin de vos lumières.

Selon vous, il faut absolument passer par les canaux diplomatiques pour améliorer les droits des femmes à l'étranger.

Or, nous n'avons pas d'ambassade en Arabie saoudite. Nous avons brisé nos liens diplomatiques.

Y a-t-il plus d'avantages que d'inconvénients au fait de ne pas avoir d'ambassade dans un pays?

Je comprends qu'un message a été communiqué. Cependant, si nous voulons nous battre pour les droits des femmes en Arabie saoudite, il faut intervenir dans des consulats, ne serait-ce que pour donner des services consulaires.

Ne serait-il donc pas préférable d'avoir une ambassade?

**Mme Lauren Ravon:** J'aurais du mal à commenter spécifiquement l'avantage d'avoir une ambassade. Je reviendrais plutôt à ce que j'ai dit tout à l'heure sur les liens avec les communautés en exil, pour avoir de l'information, et les liens avec les communautés dans les pays.

Le Canada a un rôle à jouer pour soutenir les défenseurs des droits de la personne une fois qu'ils sont à l'extérieur, parfois juste à l'extérieur de la frontière. Par exemple, en Amérique centrale, il y a beaucoup de militants au Costa Rica en ce moment. Ils font leur travail à partir de là-bas. Nous n'avons pas encore les mécanismes nécessaires pour bien soutenir et outiller ces militants en exil, et pour communiquer avec eux.

J'encouragerais donc Affaires mondiales Canada à examiner les façons de mettre en place des programmes hors frontières. Pour l'instant, la plupart des programmes sont mis en route en fonction des besoins spécifiques d'un pays.

Il y a les bureaux chargés de la coopération bilatérale, où nous avons un programme à long terme. Nous n'avons pas cette flexibilité, et je pense que c'est une façon non seulement d'appuyer les mou-

vements, mais aussi d'avoir des renseignements sur ce qui se passe à l'intérieur par l'entremise de ces militants.

• (1455)

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Merci beaucoup.

Nous avons vu ce qui s'est passé en ce qui a trait aux anciennes parlementaires afghanes. Nous formons un petit groupe qui se bat pour ces femmes ainsi que pour leur famille. Nous avons malheureusement perdu l'une de ces femmes.

Le Canada n'a-t-il pas un devoir à cet égard? Il a clairement soutenu le leadership des femmes afghanes par certains programmes afin qu'elles prennent leur place dans l'espace public.

Comme nous les avons aidées à s'émanciper, n'avons-nous pas ce devoir, dans une situation où les talibans reprennent le pouvoir et les persécutent, peu importe où elles se trouvent présentement sur la planète?

**Mme Lauren Ravon:** Oui, c'est tout à fait vrai.

En ce qui concerne l'Afghanistan, des promesses ont été faites, mais pas suffisamment, quant au soutien à ces personnes en exil. Celles-ci ont non seulement aidé leur pays, mais elles ont aussi collaboré avec le Canada concernant les démarches entreprises en faveur de la démocratie et des droits de la personne. On en a fait trop peu, c'est certain.

Nous parlons des femmes en politique, mais Mme Pelletier-Marcotte et moi voyons que nos collègues d'Oxfam en Afghanistan courent de très grands risques, et il ne leur est pas possible d'accéder aux programmes que le Canada a mis en place. Certains sont encore coincés en Afghanistan, d'autres ont traversé la frontière et sont au Pakistan, mais n'ont pas encore le soutien du Canada pour assurer leur sécurité.

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** On parle donc d'interventions concernant les travailleurs humanitaires et les visas.

Merci beaucoup.

**Le président:** Merci, monsieur Brunelle-Duceppe. Votre temps de parole est écoulé.

Merci, madame Ravon.

[Traduction]

Nous allons maintenant continuer pour quatre minutes avec Mme McPherson, s'il vous plaît.

**Mme Heather McPherson:** Merci beaucoup, monsieur le président.

C'est toujours un défi de poursuivre M. Brunelle-Duceppe, car j'ai souvent les mêmes questions que lui.

J'aimerais simplement obtenir un peu plus d'informations sur la réaction des gens à la nouvelle exclusion humanitaire. Il est évident que nombre d'entre nous, au sein de la Chambre des communes, se sont réjouis de cette nouvelle disposition. Cela fait 18 mois que nous la réclamons, mais certaines organisations nous ont dit hier qu'elle n'était pas suffisante.

Cela nous ramène à une conversation plus large que je voudrais avoir. Je vais peut-être demander à chacun d'entre vous de commenter l'idée que nous n'avons pas de relations diplomatiques avec l'Iran et que nous n'avons évidemment pas de relations diplomatiques avec les talibans, mais que nous voulons soutenir les femmes dans ces pays.

Je comprends votre point de vue, madame Ravon, sur le fait que nous voulons nous assurer que nous les soutenons à l'extérieur du pays pour les mettre en sécurité.

En ce qui concerne le rôle que le Canada peut jouer sur le plan diplomatique, je ne veux pas me retrouver dans une situation où nous devrions attendre 18 mois pour obtenir une dérogation humanitaire dans une autre circonstance. Que pouvons-nous faire maintenant? Qu'est-ce qui aurait dû être mieux fait en ce qui concerne l'exclusion humanitaire? Quel est le rôle du Canada en matière de diplomatie?

Je pourrais peut-être commencer par vous, madame Nivyabandi.

**Mme Ketty Nivyabandi:** Je vais laisser Oxfam répondre. Ils sont beaucoup plus spécialisés dans le travail humanitaire. Je peux faire des commentaires sur ce que le Canada peut faire en ce qui concerne les systèmes et les organisations multilatérales.

**Mme Heather McPherson:** D'accord.

**Mme Lauren Ravon:** La façon dont le Canada finance les programmes de développement humanitaire doit être profondément modifiée et repensée. Il ne s'agit pas seulement de faire des exceptions dans certaines situations de conflit. C'est que notre aide est tellement compartimentée.

Je vais vous donner un exemple. Nous avons reçu de l'argent du gouvernement canadien pour soutenir le renforcement des capacités des organisations de défense des droits des femmes au Pakistan. C'est un travail fantastique et indispensable, mais nous n'avons pas eu la possibilité d'utiliser ces fonds pour aider ces mêmes organisations de défense des droits des femmes à faire face aux inondations qui se sont produites au Pakistan l'automne dernier. Il s'agit de pouvoir changer de cap et de dire que nous renforçons les capacités, mais ensuite les capacités sont renforcées et nous ne pouvons pas utiliser les mêmes fonds lorsque les circonstances changent. Il en va de même pour la réponse humanitaire aux conflits.

Il s'agit de repenser les lignes de partage entre les fonds de consolidation de la paix, les fonds de réponse humanitaire, le financement du développement à long terme et le renforcement des institutions démocratiques. Le monde ne fonctionne pas dans ces cases. Il ne l'a certainement jamais fait, et il ne le fait certainement plus aujourd'hui. Il s'agit de repenser les canaux de financement qui permettent une programmation adaptative.

• (1500)

[Français]

**Mme Léa Pelletier-Marcotte:** Je vais me permettre d'ajouter un petit commentaire.

Même si nous n'avons pas de liens diplomatiques réels, nous pouvons quand même utiliser notre poids et notre influence dans les forums internationaux existants, comme ceux de l'ONU, pour essayer de faire modifier les politiques et d'amener d'autres pays à changer leur attitude à cet égard.

[Traduction]

**Mme Heather McPherson:** C'est un excellent point.

Ketty, puis-je vous la transmettre?

**Mme Ketty Nivyabandi:** Oui, j'allais faire le même commentaire.

Pour ce qui est des moyens de pression, je pense que les organisations multilatérales internationales — en particulier le Conseil des droits de l'homme des Nations unies et divers autres forums — sont des espaces vraiment essentiels pour faire entendre la voix du Canada, mais aussi pour nouer des alliances avec d'autres pays. Je pense vraiment que c'est là que le Canada a la possibilité de créer des groupes et des alliances autour des priorités en matière de droits de l'homme afin de pouvoir progresser et contrer ce mouvement anti-droit qui vient de certains pays et qui s'infiltré dans ces organisations multilatérales. Nous entendons dire qu'il est de plus en plus difficile d'avoir un langage basé sur le genre dans ces institutions multilatérales. Il y a beaucoup de travail à faire pour contrer ce mouvement. Le Canada a vraiment l'occasion d'en faire plus dans ce domaine.

**Mme Heather McPherson:** Merci beaucoup.

**Le président:** Merci, madame McPherson.

Nous en avons terminé avec le deuxième groupe de discussion. Nous n'avons que peu de choses à faire par la suite, mais j'aimerais remercier les témoins d'être venus.

Merci à Mme Ketty Nivyabandi d'Amnesty, à Mme Ravon d'Oxfam Canada et à Mme Pelletier-Marcotte d'Oxfam-Québec.

Merci d'être avec nous par Zoom et en personne.

[Français]

**M. Alexis Brunelle-Duceppe:** Merci, tout le monde.

[Traduction]

**Le président:** Nous allons poursuivre très brièvement. Tout d'abord, la deuxième réunion du 24 mars sera annulée en raison d'un ordre de la Chambre lié à l'allocation du président Biden, de sorte que notre prochaine réunion n'aura malheureusement pas lieu à cette date. Le 31 de ce mois, nous examinerons le rapport sur Haïti et nous donnerons également des instructions de rédaction concernant l'étude qui vient de se terminer sur les femmes en Afghanistan, en Iran et en Arabie Saoudite.

Pour les membres, nous avons parcouru la dernière fois les recommandations sur Haïti. Je vous invite à lire le reste du texte. Achéons cela pour la prochaine réunion afin que nous puissions poursuivre ce que nous avons inscrit à l'ordre du jour.

En même temps, je demanderais, étant donné qu'il y a une différence d'opinion dans la salle et que nous avons toujours travaillé sur le consensus, qu'il y ait une conversation autour de ce qui a été présenté par M. Viersen aujourd'hui, ce qui représente un changement important dans la façon dont notre commission fonctionne.

Le point suivant est une annonce. madame la greffière enverra à tous les membres des informations sur l'Union interparlementaire et l'examen périodique universel. Il y aura une réunion à laquelle tout le monde est invité le jeudi 23 mars à 10 heures. Vous êtes invités à y assister, mais ce n'est pas obligatoire.

Je vous rejoindrai dans un instant, monsieur Viersen.

Enfin, passons le budget pour les témoins qui ont comparu la dernière fois sur le Tibet. Tout le monde l'a reçu.

[Français]

Il s'agit d'une demande pour un montant de 7 225 \$.

[Traduction]

Pouvons-nous l'approuver?

**Des députés:** D'accord.

**Le président:** Je vous remercie.

Pour la gouverne de tous, nous avons une deuxième réunion sur le Tibet en ce qui concerne les pensionnats dont nous avons discuté et examiné la dernière fois. La prochaine série de témoins, qui aura lieu le mois prochain, en avril, sera composée d'experts.

C'est tout pour aujourd'hui. Certains membres de la salle doivent vraiment partir, et nous allons maintenant lever la séance.

M. Viersen, vous retenez votre ami. Allez-y, s'il vous plaît.

**M. Arnold Viersen:** Vous avez dit...

**Le président:** Oui, vous avez raison. Allez-y.

**M. Arnold Viersen:** Je me posais une question. Il semble que j'aie suscité une certaine controverse avec ma motion, et vous avez

dit que c'était lié au fait que cette commission fonctionnait différemment. Je suis conscient de certaines différences. N'est-il pas normal que le personnel des whips ait accès aux classeurs? Est-ce que c'est quelque chose qui a été différent dans le passé?

• (1505)

**Le président:** Au sein de cette commission, cela ne s'est jamais produit auparavant. Ce sera un nouveau précédent avec ce que vous suggérez.

**M. Arnold Viersen:** D'accord. Nous avons une rotation importante du personnel des whips. Je ne savais pas que ce n'était pas le cas dans cette commission. Je vais continuer à discuter.

**Le président:** Oui, c'est une bonne idée et je pense que nous sommes tous d'accord. Je vous remercie pour cela, monsieur Viersen.

Je vais lever la séance pour les membres présents dans la salle. Je vous remercie tous.

Je vous souhaite une bonne continuation.

[Français]

La séance est levée.

---





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>